Ontario

Ministère *des* Finances

COMPTES PUBLICS *de* L'ONTARIO

2011–2012

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'honorable
David C. Onley
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Plaise à votre Honneur,

Le soussigné a l'honneur de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

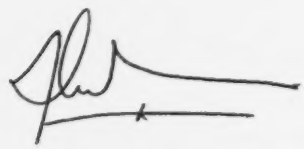

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances et vice-premier ministre
Toronto, septembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos iii
Introduction 1
Présentation des comptes publics 3
Rapport annuel 3
Volumes complémentaires 4
Énoncé de responsabilité 5

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Aperçu 9
Analyse des résultats de 2011-2012 11
Revenus 11
Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure 13
Incidences sur les emprunts et la situation financière 17
Indicateurs de la situation financière 19
Élimination du déficit 21
Mettre un frein à la croissance des dépenses 21
Viabilité du système de santé 23
Maintien de la responsabilité et de la transparence à l'égard de l'information financière 24
Résultats tangibles 28
Maintenir l'Ontario à l'avant-scène en matière d'éducation et de création d'emplois 28
Maintenir l'excellence dans les soins de santé 29
Créer un avenir plus vert et plus propre 31
Résultats provisoires par rapport aux résultats réels de 2011-2012 32

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport du vérificateur 35
État consolidé des résultats 37
État consolidé de la situation financière 38
État consolidé de l'évolution de la dette nette 39
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé 40
État consolidé des flux de trésorerie 41
Notes afférentes aux états financiers consolidés 42
Annexes aux états financiers consolidés 73
Glossaire 94
Sources de renseignements supplémentaires 101

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice 2011-2012.

De nombreux endroits partout au monde font face à des défis en raison de l'incertitude qui caractérise la conjoncture économique mondiale. L'Ontario met l'accent plus que jamais sur l'élimination du déficit et, grâce au plan pour rétablir l'équilibre budgétaire en cinq ans, nous atteindrons cet objectif en 2017-2018.

L'élimination du déficit est la mesure la plus importante que nous puissions prendre pour stimuler notre économie, créer des emplois et protéger nos écoles et nos hôpitaux de calibre international. Il s'agit du meilleur moyen à notre disposition pour faire avancer l'Ontario et faire les choix qui correspondent aux priorités des familles ontariennes.

Le gouvernement McGuinty prend des mesures décisives pour solidifier les assises de notre économie, faire des investissements judicieux pour créer des emplois et favoriser la prospérité pour la génération actuelle et les suivantes.

Pour la troisième année consécutive, nous sommes en avance sur notre plan de réduction du déficit. Le gouvernement McGuinty continuera sur cette voie pour que nos objectifs financiers soient atteints. Si l'Ontario ne respecte pas les objectifs fixés, la province risque de devoir payer des frais d'intérêt plus élevés sur la dette au lieu d'investir dans ce qui compte le plus pour les Ontariennes et Ontariens, soit l'éducation, les soins de santé et la création d'emplois.

En travaillant tous ensemble, les Ontariennes et Ontariens ont rebâti les écoles et les hôpitaux de la province, qui avaient été négligés pendant des années. Lorsque la récession mondiale s'est produite, le gouvernement McGuinty a injecté des fonds de stimulation considérables dans l'économie, a créé des emplois à court terme et a jeté les assises pour la création d'emplois et les possibilités à long terme. Il a aussi fait des investissements significatifs dans l'infrastructure lorsque notre économie en a eu le plus besoin en période de ralentissement. Le Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance a contribué à stabiliser notre économie en abaissant les taux d'imposition du revenu des familles et des entreprises et en apportant des modifications fiscales, dont l'instauration de la taxe de vente harmonisée (TVH), en vue de favoriser la prospérité future de l'Ontario. Ces importantes réformes fiscales ont stimulé la compétitivité des entreprises et établi un climat propice à la création d'emplois.

L'économie ontarienne affiche actuellement une croissance malgré la conjoncture économique incertaine à l'échelle internationale. Le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 7,5 % au cours des 11 derniers trimestres, soit depuis les jours les plus sombres de la récession mondiale en 2008-2009. Le taux de croissance affiché par la province n'est toutefois pas aussi élevé que ce que nous aimerions qu'il soit. Il est donc nécessaire de prendre des mesures décisives pour éliminer le déficit.

Afin d'atteindre les objectifs financiers de la province, le gouvernement McGuinty gère les dépenses avec prudence. Le budget de l'Ontario de 2012 prévoyait 4 $ d'économies et de mesures de restriction des coûts pour chaque 1 $ supplémentaire de nouvelles mesures proposées touchant les revenus, y compris près de 18 milliards de dollars d'économies et d'évitement des coûts sur trois ans.

Tout le monde a un rôle à jouer en vue de l'élimination du déficit. Nous travaillons avec les employeurs et les agents négociateurs du secteur public pour conclure des conventions collectives qui permettront au gouvernement d'atteindre ses objectifs financiers tout en protégeant les services publics. En unissant nos efforts, nous préserverons les emplois tout en protégeant les services pour toute la population de l'Ontario et en vivant selon nos moyens.

Le gouvernement McGuinty ne procédera pas à des compressions générales arbitraires pour éliminer le déficit. Cette approche nuirait à l'économie et mettrait en péril les importants gains réalisés dans les secteurs de l'éducation et des soins de santé. Nous maintiendrons plutôt la province sur la bonne voie en limitant la croissance des dépenses et en transformant les services des secteurs public et parapublic de façon à en augmenter l'efficience et l'efficacité.

Notre économie a fait des progrès constants cette année, ce qui a entraîné la réduction du déficit global. Le déficit de l'Ontario pour 2011-2012 s'établit à 13,0 milliards de dollars, soit 3,3 milliards de dollars de moins que ce qui avait été prévu dans le budget de 2011. Ce chiffre est aussi de 47 % inférieur au déficit de 24,7 milliards de dollars pour 2009-2010 qui avait été prévu à l'automne 2009, soit au creux de la récession mondiale. Nous sommes en avance sur notre plan visant à éliminer le déficit; nous devons tout de même redoubler d'efforts pour continuer à faire d'importants progrès.

Nous devons éliminer le déficit afin de stimuler la croissance en prévision de l'avenir. Les familles ontariennes pourront ainsi continuer à bénéficier des meilleurs systèmes d'éducation et de santé au monde et d'une économie vigoureuse qui crée des emplois et assure une excellente qualité de vie.

L'Ontario est une province forte qui, tout au long de son histoire, a vu sa population unir ses efforts pour stimuler l'économie et s'assurer un brillant avenir. C'est ce que nous faisons de nouveau grâce à des mesures décisives et un engagement inébranlable. Les choix faits par le gouvernement McGuinty sont les bons choix pour relever les défis actuels. Nous continuerons à gérer les finances de l'Ontario de façon judicieuse en vue d'éliminer le déficit, de stimuler notre économie, de créer des emplois et de protéger les gains durement réalisés par la population de la province.

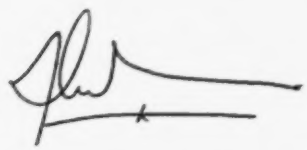

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances et vice-premier ministre

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel décrit les résultats, les activités et la situation de l'Ontario sur le plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2012. Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario et il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province à l'égard des ressources financières.

Le rapport établit une comparaison entre les résultats financiers réels de la province pour l'exercice 2011-2012 et le plan budgétaire de mars 2011. Il décrit aussi les tendances pour un certain nombre d'indicateurs financiers clés au cours des dernières années. En fournissant des comparaisons et des tendances historiques, la section Étude et analyse des états financiers contenue dans le rapport annuel facilite la compréhension des états financiers et l'incidence que la conjoncture économique et d'autres facteurs ont sur les finances du gouvernement pour l'année et pendant une certaine période. Ces renseignements permettent au gouvernement de respecter son engagement envers la responsabilité et la transparence de l'information financière.

La production des Comptes publics de l'Ontario, qui englobent les trois volumes supplémentaires et le présent rapport annuel, exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'employés de divers ministères et du secteur public de la province. De plus, le Bureau du vérificateur général joue un rôle essentiel dans la vérification des états financiers de la province et la production de rapports à cet égard. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation des Comptes publics 2011-2012 pour leur contribution précieuse et essentielle.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos idées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : annualreport@ontario.ca ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, ministère des Finances de l'Ontario, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

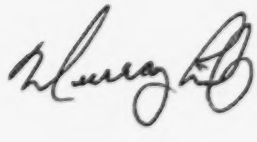

Murray Lindo, CMA
Sous-ministre adjoint et contrôleur provincial
Ministère des Finances de l'Ontario

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Rapport annuel

Le rapport annuel comprend la section Étude et analyse des états financiers, qui porte sur les résultats financiers et autres de la province. Pour la période de déclaration 2011-2012, les résultats sont présentés selon une nouvelle norme comptable pour les revenus fiscaux établie par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui est entrée en vigueur le 1er avril 2012 . Cette nouvelle présentation permet de faire une comparaison avec tous les résultats provisoires pour l'exercice 2011-2012 qui ont été présentés dans le budget de 2012, déposé le 27 mars 2012, et qui ont été mis à jour le 25 avril 2012. En outre, la section Étude et analyse des états financiers renferme un tableau de rapprochement qui permet de comparer les résultats retraités et les résultats initiaux du plan budgétaire de mars 2011. La modification à la présentation entraîne les mêmes changements pour les revenus et les dépenses; elle n'a donc aucune incidence sur le déficit déclaré.

Le rapport annuel comporte aussi les états financiers consolidés, qui se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur général indique si les états financiers rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables du secteur public au Canada.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités pendant la période visée. Il indique les revenus du gouvernement par rapport au coût de la prestation des programmes et des services, et du financement de la dette. La différence est l'excédent ou le déficit annuel. Cet état permet de faire une comparaison avec le plan budgétaire.
- L'état consolidé de la situation financière présente les actifs, financiers et non financiers, de la province en regard de ses obligations. La dette nette de la province correspond à ses obligations moins ses actifs financiers. Le déficit accumulé de la province correspond à sa dette nette moins la valeur de ses actifs non financiers.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence du financement du déficit annuel et des investissements dans les immobilisations. De plus, cet état rend compte de l'évolution de la juste valeur des investissements aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) en cours d'exercice et de l'incidence de la transition des organismes du gouvernement qui adoptent les Normes internationales d'information financière (IFRS) ou les normes du CCSP.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé illustre l'impact du déficit annuel, l'incidence de la transition vers les IFRS et les normes du CCSP, ainsi que les gains et

pertes non réalisés en raison de changements quant à la juste valeur des investissements aux termes de l'ONFA.

- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état des sources de liquidités et de l'utilisation de celles-ci pendant la période visée. Les sources de liquidités englobent les revenus fiscaux et autres, et les augmentations de la dette et les diminutions des investissements financiers, alors que l'utilisation de liquidités englobe les charges de fonctionnement, les investissements dans l'infrastructure et d'autres actifs. L'état consolidé des flux de trésorerie indique les incidences de toutes ces activités sur la trésorerie et les équivalents de la province pendant l'année.
- Les notes complémentaires et les annexes donnent des précisions supplémentaires sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent en outre un résumé des principales conventions comptables qui tiennent compte des éléments fondamentaux servant à la préparation des états financiers de la province, ainsi que des changements devant être apportés prochainement aux normes comptables.

Volumes complémentaires

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres postes. Les états des ministères, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comparent les crédits votés par l'Assemblée législative aux charges réelles.

Les charges des organismes gouvernementaux, notamment les sociétés, les conseils, les commissions, les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges de la province, ne sont pas indiquées. Par contre, les incidences de ces organismes sur les finances du gouvernement figurent dans les états financiers consolidés, comme cela est décrit à la note 1 afférente à ces états financiers consolidés.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés et l'étude et l'analyse des états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 35 du présent document.

Steve Orsini
Sous-ministre
Le 6 septembre 2012

Murray Lindo, CMA
Sous-ministre adjoint
et contrôleur provincial
Le 6 septembre 2012

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

APERÇU

Comparaison des résultats réels de 2011-2012 avec le plan budgétaire de 2011 (en milliards de dollars) **Tableau 1**

	Budget 2011	Chiffres réels 2011-2012	Écart
Revenus	**109,3**	**109,8**	**0,5**
Charges			
Programmes	114,6	112,7	(1,9)
Intérêt sur la dette	10,3	10,1	(0,2)
Total des charges	**124,9**	**122,7**	**(2,2)**
Réserve	0,7	–	(0,7)
Déficit annuel	**16,3**	**13,0**	**(3,3)**

Nota :

En vue d'assurer la conformité avec la présentation des résultats provisoires rendus publics le 25 avril 2012, les chiffres du budget de 2011 et les résultats de 2011-2012 ci-dessus sont présentés selon une nouvelle norme comptable du CCSP pour les revenus fiscaux. Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur le déficit annuel déclaré. La section intitulée « Maintien de la responsabilité et de la transparence à l'égard de l'information financière » à la page 24 fournit des renseignements plus détaillés et permet de faire un rapprochement avec les résultats présentés initialement dans le budget de 2011 pour ce changement et pour les autres.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement s'étant engagé à éliminer le déficit, les résultats financiers de la province pour 2011-2012 ont devancé de 3,3 milliards de dollars les prévisions du budget de 2011. Le déficit s'est chiffré à 13,0 milliards de dollars, ce qui est inférieur aux 16,3 milliards de dollars projetés. Il s'agit de la troisième année consécutive où la province affiche des résultats meilleurs que ce qui était prévu.

Les revenus, se chiffrant à 109,8 milliards de dollars, ont été de 0,5 milliard de dollars supérieurs aux prévisions, tandis que les dépenses consacrées aux programmes et à l'intérêt sur la dette ont été de 2,2 milliards de dollars inférieures à ce qui était prévu. Des économies ont été réalisées dans la plupart des ministères et des secteurs de programmes, dont celui des soins de santé. Les dépenses au titre des programmes ont augmenté de 0,9 % seulement par rapport à l'année précédente; en dix ans, on a réussi une seule fois à limiter davantage cette hausse. La province a aussi utilisé la réserve de 700 millions de dollars prévue dans le plan financier pour réduire encore plus le déficit.

L'économie ontarienne a poursuivi sa croissance en 2011-2012, affichant une augmentation de 2,1 % et de 0,6 % du produit intérieur brut (PIB) réel en 2011 et au premier trimestre de 2012, respectivement. Stimulées par l'amélioration de la compétitivité fiscale de la province, notamment la taxe de vente harmonisée (TVH), les dépenses en immobilisations engagées par les entreprises ont contribué de façon considérable à la croissance, plus de la moitié de l'augmentation totale du PIB réel leur étant attribuable. À la fin de l'exercice 2011-2012, le PIB de l'Ontario était plus élevé qu'avant la récession.

Les revenus affichés en 2011-2012 ont été légèrement supérieurs aux prévisions du budget de 2011. L'augmentation des revenus a été moins forte cette année qu'au cours de l'exercice précédent. Les préoccupations suscitées par la crise liée à la dette souveraine en Europe et la situation économique toujours incertaine aux États-Unis ont limité l'expansion en Ontario, et les paiements de transfert fédéraux ont été réduits parce qu'un certain nombre de programmes de stimulation ont pris fin.

En 2008, l'économie mondiale a connu une profonde récession et le gouvernement a investi considérablement pour stimuler l'économie afin de protéger les emplois et d'en créer. L'Ontario et une grande partie du reste du monde remontent la pente suite à la récession, mais la croissance économique est plus modeste. L'élimination du déficit est essentielle pour bâtir une économie forte qui crée des emplois et protège les gains réalisés dans les domaines de l'éducation et des soins de santé. À cette fin, le gouvernement prend des mesures décisives sur plusieurs plans pour maîtriser la hausse des dépenses. En 2011-2012, l'Ontario était en voie de réaliser des économies de près de 1,5 milliard de dollars sur trois ans, conformément aux prévisions du budget de 2011.

Parallèlement, l'Ontario déploie des efforts pour protéger les investissements considérables faits dans la qualité des services publics offerts dans la province, ce qui a aidé à en faire un des meilleurs endroits au monde où vivre, travailler et élever une famille. Grâce aux montants investis dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que dans les autres services publics clés au cours des dernières années :

- Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les élèves de l'Ontario se classent parmi les meilleurs au monde, et, lors des évaluations nationales, ils ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale en mathématiques, en lecture et en sciences.
- L'Ontario a maintenant les plus courts temps d'attente au Canada pour un large éventail de services médicaux, et plus de 2,1 millions d'Ontariennes et d'Ontariens qui n'avaient pas de médecin en 2003 en ont désormais un.
- La province est toujours un chef de file en Amérique du Nord pour la production d'énergie propre et renouvelable et la conservation des ressources, ayant ajouté plus de 2 500 mégawatts d'énergie au réseau et réduit la consommation d'énergie de 1 700 mégawatts de plus grâce aux efforts de conservation qu'elle a déployés depuis 2005.

Les résultats affichés dans chacun de ces secteurs sont présentés à partir de la page 28.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2011-2012

Comparaison des résultats réels de 2011-2012 avec le plan budgétaire **Tableau 2**
(en milliards de dollars)

	Budget 2011	Chiffres réels 2011-2012	Écart
Revenus			
Fiscaux	75,9	75,6	(0,3)
Gouvernement du Canada	21,7	21,3	(0,4)
Revenu tiré des entreprises publiques	4,5	4,4	(0,1)
Autres revenus non fiscaux	7,2	8,5	1,3
Total des revenus	**109,3**	**109,8**	**0,5**
Charges			
Santé	47,5	46,5	(1,1)
Éducation	23,2	22,9	(0,3)
Services sociaux et services à l'enfance	13,8	13,5	(0,2)
Éducation postsecondaire et formation	7,4	7,3	(0,1)
Justice	3,9	3,9	(0,0)
Autres programmes	18,8	18,6	(0,2)
Total des charges de programmes	114,6	112,7	(1,9)
Intérêt sur la dette	10,3	10,1	(0,2)
Total des charges	**124,9**	**122,7**	**(2,2)**
Réserve	0,7	–	(0,7)
Déficit annuel	**(16,3)**	**(13,0)**	**(3,3)**

Nota :

En vue d'assurer la conformité avec la présentation des résultats provisoires rendus publics le 25 avril 2012, les chiffres du budget de 2011 et les chiffres réels pour 2011-2012 ci-dessus sont présentés selon une nouvelle norme comptable du CCSP pour les revenus fiscaux. Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur le déficit annuel déclaré. La section intitulée « Maintien de la responsabilité et de la transparence à l'égard de l'information financière » à la page 24 fournit des renseignements plus détaillés et permet de faire un rapprochement avec les résultats présentés initialement dans le budget de 2011 pour ce changement et pour les autres.

Le secteur de l'éducation ne tient pas compte des charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'Annexe 4 des états financiers consolidés renferme des détails sur ce poste de charges.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus

Les changements subis par les revenus fiscaux sont en grande partie tributaires de l'activité économique. L'économie de la province a affiché une croissance de 2,1 % en 2011, mesurée par l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) réel. Cette augmentation est légèrement inférieure au taux de 2,4 % prévu lors de la préparation du budget de 2011.

Le PIB réel de l'Ontario s'est redressé à la suite de la récession mondiale de 2008-2009. En tenant compte des résultats du premier trimestre de l'année civile 2012, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 7,5 % par rapport au plus faible niveau affiché au deuxième trimestre de 2009. Il est désormais supérieur au sommet atteint avant la récession.

Les investissements des entreprises dans les machines et le matériel sont le moteur de la croissance économique. Ces investissements qui stimulent la productivité ont augmenté de 15,2 % en 2010 et de 18,7 % en 2011. La compétitivité fiscale améliorée de l'Ontario, découlant notamment de la mise en oeuvre de la TVH en juillet 2010, a favorisé cette forte hausse des investissements des entreprises. La consommation des ménages, qui a augmenté de 2,3 %, a aussi contribué à la croissance globale en 2011.

Tant les investissements des entreprises que la consommation des ménages ont continué à augmenter au premier trimestre de l'année civile 2012, les investissements dans le matériel de production ayant augmenté de 1,0 % et les dépenses de consommation, de 0,6 %. Cela a contribué à la croissance de 0,6 % de l'économie ontarienne au cours du trimestre, dépassant légèrement le taux de croissance de 0,5 % de l'économie canadienne dans son ensemble.

Toutefois, l'incertitude qui persiste quant aux perspectives économiques mondiales continue de constituer des défis pour l'Ontario. La détérioration de la conjoncture économique en Europe, la faible croissance aux États-Unis et un ralentissement des économies en développement ont eu pour effet de ralentir la relance à l'échelle internationale au cours des derniers mois. L'économie américaine continue d'afficher une croissance, mais à un rythme plus modéré, en raison de l'incertitude qui entoure sa situation financière et de la demande étrangère qui s'affaiblit. Face à ces défis, l'Ontario ne peut pas compter sur une forte croissance de son économie et de ses revenus pour éliminer le déficit. Il faut donc prendre des mesures décisives en matière de dépenses pour y arriver.

Composition des revenus, 2011–2012 **Graphique 1**

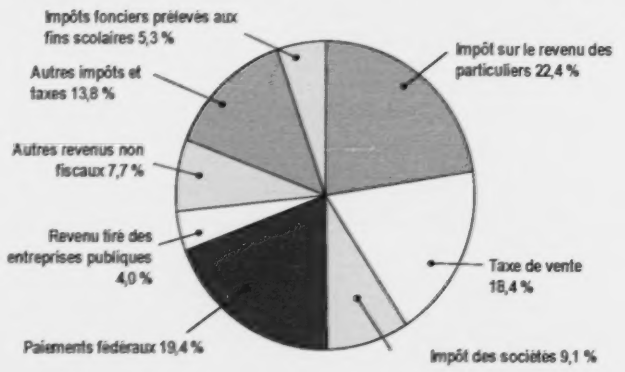

Nota : Le total des revenus était de 109,8 milliards de dollars en 2011-2012. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La reprise modeste qui se poursuit en Ontario, à l'instar de l'économie mondiale, a freiné la croissance des revenus en 2011-2012. Le total des revenus, qui s'est chiffré à 109,8 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente, n'était que légèrement supérieur aux 109,3 milliards de dollars prévus. Les revenus non fiscaux plus élevés que prévu ont plus que compensé les revenus fiscaux plus faibles qui ont découlé du ralentissement de la croissance économique et des transferts fédéraux moins élevés que prévu.

Pour l'exercice 2011-2012, les revenus fiscaux sont présentés selon une nouvelle norme comptable du CCSP pour les revenus fiscaux. Cette présentation assure l'uniformité avec les résultats provisoires de 2011-2012 déclarés et la mise à jour financière du 25 avril 2012. À des fins de comparaisons historiques, les résultats de l'exercice précédent ont aussi été retraités. La nouvelle présentation a pour effet d'augmenter du même montant tant les revenus que les

charges. Cela n'a donc pas d'incidence sur le déficit annuel déclaré par la province. La section intitulée « Maintien de la responsabilité et de la transparence à l'égard de l'information financière » à la page 24 renferme plus de détails à ce sujet et un tableau de rapprochement permettant de comparer les résultats présentés initialement dans le budget de 2011.

Les revenus fiscaux ont été plus faibles que prévu, principalement en raison de l'impôt sur le revenu des particuliers qui a été de 1 067 millions de dollars en deçà des prévisions. Cela découle surtout de l'augmentation plus faible que prévu des traitements et salaires en 2011 et en 2012, ainsi que des redressements d'exercices antérieurs. Les revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario sont inférieurs de 158 millions de dollars par rapport au plan, pour les mêmes raisons.

On s'attend à ce qu'une partie de la faiblesse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers soit compensée grâce à l'établissement de la fourchette d'imposition pour les revenus élevés visant à lutter contre le déficit. En 2012, un taux de 12,16 % s'appliquera aux revenus imposables des particuliers de plus de 500 000 $, ce qui devrait accroître de 55 millions de dollars les revenus fiscaux de 2011-2012. Cette mesure, qui a été annoncée le 25 avril 2012, sera en vigueur en 2012, y compris durant le dernier trimestre de 2011-2012.

On estime que les revenus tirés de l'impôt des sociétés et des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires seront supérieurs aux prévisions de 387 millions et de 255 millions de dollars respectivement. En tenant compte de toutes les sources de revenus fiscaux, le total des revenus fiscaux a été de 253 millions de dollars inférieur aux prévisions.

Les paiements de transfert du gouvernement du Canada, se chiffrant à 21,3 milliards de dollars, ont été de 426 millions de dollars inférieurs aux prévisions. Cet écart est principalement dû au financement moins important de programmes et de projets d'infrastructure appuyés par Inforoute Santé du Canada en raison de changements apportés aux calendriers. La baisse de revenus a été largement compensée par des dépenses connexes plus faibles, et donc neutre sur le plan financier. De plus, comme on l'a annoncé auparavant, les paiements de péréquation de l'Ontario ont été réduits de 150 millions de dollars en raison d'une erreur de calcul du gouvernement fédéral. Cette baisse a été en partie compensée par un financement supplémentaire dans le cadre de l'entente sur le bien-être des Indiens et de l'Entente sur le développement du marché du travail.

Le revenu net combiné provenant des investissements dans les entreprises publiques a été de 97 millions de dollars inférieur aux prévisions. Les autres revenus non fiscaux ont été de 1 272 millions de dollars supérieurs aux prévisions en raison surtout du remboursement par Chrysler d'un prêt de 468 millions de dollars, d'un gain de 44 millions de dollars réalisé lors de la vente de titres de participation dans Chrysler Canada, et des ventes, des locations et des recouvrements de dépenses engagées par des ministères au cours d'exercices antérieurs qui ont été plus élevés que prévu.

Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure

C'est en grande partie grâce à une gestion rigoureuse des dépenses que les dépenses de programmes de 114,6 milliards de dollars prévues dans le budget de 2011 ont été réduites de

1,9 milliard de dollars. Les dépenses de programmes, qui se sont chiffrées à 112,7 milliards de dollars, n'ont augmenté que de 0,9 % par rapport à l'année précédente; en dix ans, on a réussi une seule fois à limiter davantage cette hausse. En tenant compte de l'intérêt sur la dette, les dépenses totales ont été de 122,7 milliards de dollars, soit 2,2 milliards de dollars de moins que ce qui était indiqué dans le plan budgétaire de 2011.

Tout comme pour les revenus, les charges sont présentées, pour l'exercice 2011-2012, selon une nouvelle norme comptable du CCSP pour les revenus fiscaux. Cette présentation assure l'uniformité avec les résultats provisoires de 2011-2012 déclarés et la mise à jour financière du 25 avril 2012. À des fins de comparaisons historiques, les résultats de l'exercice précédent ont aussi été retraités. La nouvelle présentation a pour effet d'augmenter du même montant tant les revenus que les charges. Cela n'a donc pas d'incidence sur le déficit annuel déclaré par la province. La section intitulée « Maintien de la responsabilité et de la transparence à l'égard de l'information financière » à la page 24 renferme plus de détails à ce sujet et un tableau de rapprochement permettant de comparer les résultats obtenus avec la nouvelle présentation et les chiffres présentés initialement dans le budget de 2011.

Voici certaines des principales différences entre les charges prévues dans le budget de 2011 et les résultats réels pour l'exercice :

- Une réduction de 1 068 millions de dollars des charges prévues du secteur de la santé, en raison surtout des économies réalisées dans le cadre des programmes de médicaments de l'Ontario, des dépenses de fonctionnement moins élevées par des hôpitaux à la suite de travaux de construction et d'excédents plus importants que prévu affichés par des hôpitaux. Les dépenses consacrées à divers programmes ministériels, dont la formation clinique, ont aussi été inférieures au niveau prévu.

- Une diminution de 302 millions de dollars par rapport au plan pour le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, en raison surtout des charges des conseils scolaires moins élevées que prévu.

- Une diminution de 239 millions de dollars des charges pour le secteur des services sociaux et des services à l'enfance, en raison surtout du taux de chômage plus faible que prévu, ce qui a entraîné une réduction des dépenses au titre de l'aide sociale.

- Une diminution de 92 millions de dollars des charges, par rapport au plan, pour le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, en raison des dépenses moins élevées

Charges de programmes par secteur, 2011–2012 **Graphique 2**

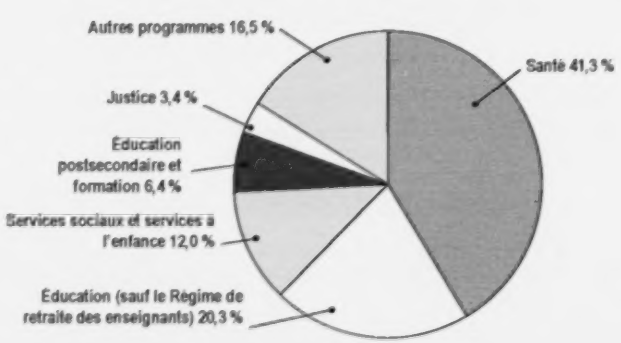

Nota : Le total des charges de programmes s'est chiffré à 112,7 milliards de dollars. En tenant compte de l'intérêt sur la dette, le total des dépenses s'est chiffré à 122,8 milliards de dollars. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

que prévu dans le cadre d'Emploi Ontario, le taux de chômage étant plus faible que prévu, et du recours moins important que prévu à la bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, au cours de la première année du programme.

Les dépenses dans tous les autres programmes et ministères ont été de 242 millions de dollars inférieures aux prévisions, grâce à des économies réalisées dans la plupart des secteurs de programmes. Cette diminution par rapport au plan a été contrebalancée en partie par une augmentation de 196 millions de dollars du budget du ministère des Richesses naturelles en raison surtout des coûts de lutte contre les incendies de forêt pendant une saison qui n'a été pire qu'une seule fois, quant au nombre d'hectares de forêt brûlés, depuis qu'on a commencé à tenir des registres en 1917.

Le budget de 2011 comportait des fonds de prévoyance pour le fonctionnement et pour les immobilisations totalisant 700 millions de dollars afin de protéger le plan financier contre les variations imprévues des charges. La portion de ces fonds qui n'avait pas été utilisée à la fin de l'exercice a servi à réduire davantage le déficit prévu.

L'intérêt sur la dette pour 2011-2012 a été inférieur de 208 millions de dollars aux prévisions par suite, d'une part, des taux d'intérêt plus faibles que prévu et, d'autre part, de déficits moins importants que prévu pour 2010-2011 et 2011-2112.

Dépenses liées à l'infrastructure en 2011-2012[1] **Tableau 3**
(en milliards de dollars)

Secteur	Investissements dans les immobilisations[2]	Transferts et autres[3]	Total – Chiffres réels 2011-2012
Transports et transports en commun	4,3	0,5	4,8
Santé	2,9	0,2	3,1
Éducation, éducation postsecondaire et formation[4]	2,2	0,2	2,4
Municipalités et autres[5]	1,5	1,0	2,5
Totaux	**10,9**	**1,8**	**12,7**

[1] Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

[2] Englobant des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

[3] Principalement des transferts aux municipalités et aux universités pour les immobilisations, et les dépenses engagées pour la réparation des immobilisations. Les transferts pour les immobilisations et les autres dépenses liées à l'infrastructure sont passés en charges dans l'état consolidé des résultats de la province.

[4] Englobant des redressements uniques, neutres sur le plan financier, de 0,3 milliard de dollars pour des subventions d'immobilisations accordées l'année dernière aux conseils scolaires et aux collèges.

[5] Englobant les dépenses consacrées aux projets d'infrastructure fédéraux-provinciaux, dont les dépenses de stimulation qui ont pris fin graduellement en 2011.

Les dépenses consacrées à l'infrastructure, y compris le financement de tierces parties, ont été de 12,7 milliards de dollars au lieu des 13,4 milliards de dollars prévus dans le budget de 2011. Cela illustre l'incidence du report de certains projets, des coûts moins élevés que prévu de certains projets de grande envergure et des redressements uniques de 0,3 milliard de dollars pour des subventions d'immobilisations accordées l'année dernière.

Au cours des dernières années, l'Ontario a investi des ressources considérables dans la mise à niveau de l'infrastructure de la province, après des décennies de négligence. Durant la récession, l'Ontario, à l'instar d'autres territoires de compétence, a augmenté les investissements dans les immobilisations pour aider à développer la capacité économique et appuyer les services publics tout en protégeant les emplois. La province a aussi pris part à un programme conjoint fédéral-provincial visant à fournir une stimulation économique à compter de 2009. Près de 11 000 projets de stimulation ont été approuvés au total et pratiquement tous les projets avaient été terminés lorsque l'initiative a pris fin le 31 octobre 2011.

Voici certains des importants projets d'infrastructure réalisés :

- Des services de transport en commun, tels que le service d'autobus VIVA dans la région de York, le premier service de transport en commun rapide du genre dans la région du grand Toronto, offert le long des principaux corridors pour relier les centres clés de la région entre eux et à d'autres services de transport en commun;
- Des réseaux routiers améliorés, tels que l'autoroute de Windsor-Essex et la première phase du prolongement est de la route 407;
- Des établissements de soins de santé à la fine pointe, tels que l'Hôpital général de Woodstock et Bluewater Health de Sarnia;
- Des investissements dans l'éducation postsecondaire dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, dont la construction de deux nouveaux immeubles, soit le River Building et le Canal Building, à l'Université Carleton à Ottawa ainsi que la bibliothèque et des installations pour les études au Collège Centennial dans la région du grand Toronto.

En juin 2011, l'Ontario a rendu public son premier plan décennal d'investissement dans l'infrastructure, *Construire ensemble*, servant de cadre pour des investissements responsables sur le plan financier qui stimulent la croissance économique. La province a pris plusieurs mesures pour s'assurer que les projets mis sur pied répondent aux besoins des gens en matière de services tout en représentant le meilleur rapport qualité-prix. Tout particulièrement, elle concentre ses dépenses dans les secteurs les plus cruciaux, comme les réseaux de transport, les hôpitaux et les établissements d'enseignement postsecondaire, et elle a passé en revue les plans et les processus en vue de déceler des économies potentielles et de faire des gains d'efficience dans la planification et la réalisation de projets.

Incidences sur les emprunts et la situation financière

La dette totale de l'Ontario a augmenté d'une somme de 20,7 milliards de dollars en 2011-2012, étant passée de 236,6 milliards à 257,3 milliards de dollars. Ces fonds ont servi principalement à financer le déficit et à investir dans l'infrastructure.

La province a réussi à combler ses besoins en matière d'emprunts en 2011-2012 malgré les défis qui existent toujours sur les marchés des capitaux mondiaux. Grâce à la forte demande d'actifs en dollars canadiens de la part des investisseurs à l'échelle mondiale, à la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et à la confiance qu'inspire toujours le crédit de l'Ontario, la province a été en mesure de combler 81 % de ses besoins en matière d'emprunts sur le marché du dollar canadien en 2011-2012. Il s'agit d'une hausse par rapport au pourcentage de 59 % en 2010-2011 et à la cible d'au moins 60 % indiquée dans le budget de 2011. Le reste a été essentiellement constitué d'emprunts en dollars américains.

La majorité des emprunts en dollars canadiens ont été sous forme d'obligations consortiales, qui ont représenté 87 % des emprunts totaux, le reste des emprunts étant sous forme d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et d'obligations d'épargne de l'Ontario.

La tendance vers les emprunts ayant de plus longues échéances s'est poursuivie en 2011-2012. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée au cours de l'exercice était de 13,0 ans, comparativement à celles de 2010-2011 et de 2009-2010, qui étaient de 12,8 et de 8,1 ans respectivement. La prolongation de l'échéance a permis au gouvernement provincial de tirer parti des taux d'intérêt faibles pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et aide à atténuer l'incidence de la hausse prévue des taux d'intérêt sur les frais d'intérêt sur la dette.

Le tableau suivant résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2011-2012 :

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2011-2012 **Tableau 4**
(en milliards de dollars)

Déficit de fonctionnement et autres activités[1]	11,5
Espèces investies dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes dont les résultats sont consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges	10,9
Diminution des espèces et des placements de la province	(1,0)
	21,4
Moins : Augmentation d'autre financement à long terme[2]	(0,7)
Augmentation de la dette	**20,7**

[1] Déficit de fonctionnement de la province de 13,0 milliards de dollars moins 1,5 milliard de dollars découlant des variations nettes des actifs et des passifs qui ont procuré des liquidités à des fins de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

[2] Y compris une augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre d'ententes de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. Ces obligations découlent de revendications à l'égard de futures ressources du gouvernement.

La dette nette de la province, qui correspond à ses obligations moins ses ressources financières, se chiffrait à 235,6 milliards de dollars au 31 mars 2012, par rapport à 214,5 milliards de dollars un an auparavant. La dette nette à la fin de l'exercice était moins élevée que les 241,5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2011, en raison surtout des résultats financiers meilleurs que prévu. Les ressources financières, y compris les espèces, les investissements à court terme et les autres investissements, ainsi que les débiteurs et les prêts en cours, s'élevaient à 69 milliards de dollars à la fin de l'exercice.

En 2011-2012, le rapport dette nette-PIB de 36,9 % était inférieur au pourcentage de 37,6 % prévu pour l'exercice dans le budget de 2011. Comme le plan du gouvernement visant à éliminer le déficit se poursuit, les rapports devraient moins augmenter et ils devraient diminuer par la suite.

Dette nette par rapport au PIB Graphique 3

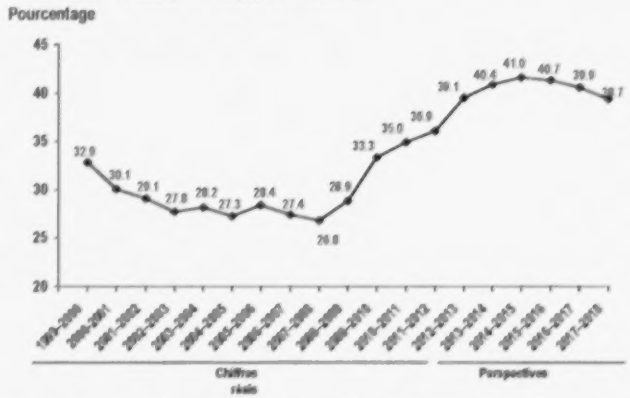

Nota : La dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges communautaires a été consolidée à compter de 2005-2006.

L'Ontario a aussi eu recours à son programme d'emprunt pour obtenir une partie des fonds servant à financer les projets d'infrastructure. Ces investissements dans l'infrastructure augmentent graduellement les stocks d'immobilisations, dont les hôpitaux, les écoles, les routes et les transports en commun, qui servent à la prestation de services publics. La valeur comptable nette de ces immobilisations corporelles totalisait 77,2 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2011-2012, comparativement à 69,9 milliards de dollars un an auparavant.

L'Ontario étant en voie de rétablir l'équilibre budgétaire, le rythme de croissance de la dette continue de ralentir. Les frais d'intérêt continuent à augmenter parce que le niveau de dette est toujours à la hausse. Même si ces frais ont été inférieurs à ce qui avait été prévu dans le plan budgétaire, ils ont totalisé 10,1 milliards de dollars en 2011-2012, soit 602 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. L'engagement pris par le gouvernement d'éliminer le déficit est crucial pour maîtriser l'augmentation des frais d'intérêt.

Indicateurs de la situation financière

On établit des rapports pour aider les membres du public et les autres utilisateurs des états financiers de l'Ontario à évaluer la santé financière de la province. Les niveaux et les tendances des indicateurs illustrent l'incidence, sur les finances de la province, de la conjoncture économique et d'événements mondiaux, ainsi que la manière dont le gouvernement réagit entre autres à ces événements.

Indicateurs de la situation financière — **Tableau 5**

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Dette nette par rapport aux revenus	201,0 %	200,2 %	214,6 %
Frais d'intérêts par rapport aux revenus	9,1 %	8,8 %	9,2 %
Dette nette par rapport au PIB	33,3 %	35,0 %	36,9 %
Intérêt sur la dette par rapport au PIB	1,5 %	1,5 %	1,6 %
Dette nette par habitant	14 813 $	16 238 $	17 486 $
Transferts fédéraux par rapport au total des revenus	19,3 %	21,5 %	19,4 %
Immobilisations corporelles par habitant	4 792 $	5 294 $	5 728 $

Nota :

En vue d'assurer la conformité avec les résultats provisoires et le plan financier rendu public le 25 avril 2012, les rapports pour les trois années ont été calculés selon une nouvelle norme comptable du CCSP pour les revenus fiscaux. La section intitulée « Maintien de la responsabilité et de la transparence à l'égard de l'information financière » à la page 24 fournit des renseignements plus détaillés et permet de faire un rapprochement avec les résultats présentés initialement dans le budget de 2011 pour ce changement et pour les autres.

Des mesures telles que la dette nette par rapport aux revenus et l'intérêt sur la dette par rapport aux revenus illustrent le lien qui existe entre le programme d'emprunt du gouvernement et le coût de ces emprunts, d'une part, et ses revenus, d'autre part. Le rapport entre la dette nette et les revenus a augmenté en 2011-2012 parce que les revenus ont moins augmenté que la dette nette. Bien que plus stable, l'intérêt sur la dette par rapport aux revenus, qui avait affiché une baisse l'exercice précédent, a aussi augmenté en 2011-2012, ce qui illustre une fois de plus l'incidence de la faible augmentation des revenus au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

La dette nette par rapport au PIB et les frais d'intérêts par rapport au PIB sont deux postes qui démontrent les engagements pris par le gouvernement envers les prêteurs par rapport à la production de l'économie de la province. La dette nette par rapport au PIB a augmenté, car la province a intensifié ses emprunts pour financer les déficits causés par la récession mondiale et pour accorder du financement de stimulation pour la construction d'infrastructure et la protection des emplois. Comme l'indique le graphique 3, le rapport entre la dette nette et le PIB devrait atteindre son sommet en 2014-2015 et commencer à diminuer par la suite. L'intérêt sur la dette par rapport au PIB est relativement stable depuis trois ans, ce qui illustre le fait que l'intérêt versé aux prêteurs a augmenté plus ou moins au même rythme que l'économie ontarienne.

Le rapport entre les transferts fédéraux et le total des revenus a diminué pour passer de 21,5 % un an auparavant à 19,4 % en 2011-2012. Le niveau absolu de transferts fédéraux a diminué au cours de la période en raison du fait que les programmes d'infrastructure conjoints

fédéraux-provinciaux, comme le Fonds de stimulation de l'infrastructure et le programme Infrastructure des loisirs Canada, qui visaient à fournir une stimulation économique durant la récession, ont pris graduellement fin et que les paiements de soutien pour faire la transition à la TVH ont subi les réductions prévues.

Les immobilisations corporelles par habitant fournissent une indication du montant que la province investit, au nom de chaque habitant, dans des actifs publics importants comme les hôpitaux, les écoles, les universités, les collèges, les routes et les réseaux de transport en commun. La hausse constante de ce rapport, qui est passé de 4 792 $ en 2009-2010 à 5 294 $ en 2010-2011 et à 5 728 $ au cours de l'exercice qui vient de se terminer, indique la mesure dans laquelle la population de l'Ontario profite de ces investissements effectués en vue de moderniser, rénover et mettre à niveau l'infrastructure au cours des dernières années.

ÉLIMINATION DU DÉFICIT

Mettre un frein à la croissance des dépenses

Le gouvernement prend des mesures décisives pour éliminer le déficit. En raison de l'incertitude qui persiste à l'échelle mondiale, on s'attend à ce que la croissance économique soit modeste, ce qui aura pour effet de limiter la croissance des revenus provinciaux. Pour rétablir l'équilibre budgétaire, il faudra donc restreindre la hausse des dépenses tout en protégeant l'éducation, les soins de santé et les autres services publics auxquels la population de l'Ontario tient.

Dans le budget de 2011, on annonçait des mesures qui permettraient de réaliser des économies de presque 1,5 milliard de dollars à l'échelle du gouvernement sur trois ans, de 2011-2012 à 2013-2014. Ces économies devaient se concrétiser au moyen de trois grandes stratégies : l'efficience opérationnelle, dont la réduction du nombre d'entités du gouvernement; la rationalisation des programmes; la réalisation d'autres gains d'efficience dans le système de santé. Le gouvernement est toujours en voie de réaliser les économies prévues, qui englobent ce qui suit :

Plan de l'Ontario visant à équilibrer le budget Graphique 4

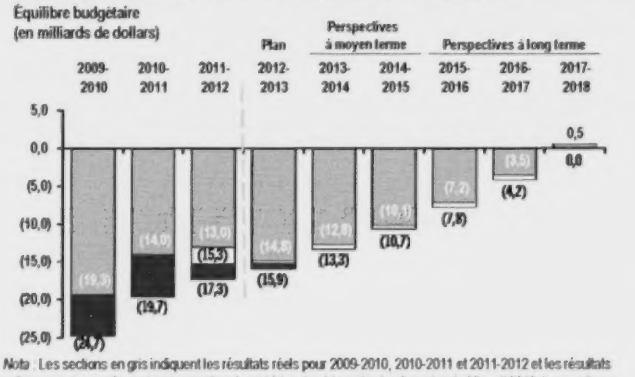

Nota : Les sections en gris indiquent les résultats réels pour 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 et les résultats prévus pour les années suivantes conformément à la mise à jour du plan financier du 25 avril 2012. Les sections en blanc représentent les projections du budget de 2012. Les sections en noir représentent les déficits potentiels : pour 2009-2010, conformément au document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*, et pour les années subséquentes, conformément au budget de 2010.

- Des économies au titre des charges directes de fonctionnement de 271 millions de dollars, avec des économies supplémentaires de 36 millions de dollars au titre de l'information et de la technologie de l'information à l'échelle gouvernementale;
- Des économies évaluées à 200 millions de dollars réalisées par les grands organismes (p. ex., la Régie des alcools de l'Ontario et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario);
- Des économies de 10 millions grâce à la fusion en 2011 d'Infrastructure Ontario et de la Société immobilière de l'Ontario;
- Des économies de près de 100 millions de dollars grâce à la rationalisation des programmes, comme les programmes de soutien des entreprises, et à des gains d'efficience liés aux services dans d'autres secteurs.
- Le reste des économies prévues découlant des gains d'efficience plus importants dans le système de santé.

Les coûts de rémunération représentent plus de la moitié des dépenses du gouvernement de l'Ontario, soit sous forme de paiements directs aux travailleurs du secteur public ou de paiements de transfert aux écoles, aux hôpitaux et aux autres partenaires du secteur public. Le plan du gouvernement visant à éliminer le déficit exige une gestion rigoureuse des coûts de rémunération actuels et futurs :

- Le plan financier ne prévoit pas de fonds pour une hausse de la rémunération dans les nouvelles conventions collectives. L'Ontario s'attend à ce que ses partenaires agents négociateurs négocient des conventions collectives qui ne prévoient pas de hausse de la rémunération pour deux ans au moins.

- Les paiements versés aux médecins dans le cadre des régimes d'assurance-santé de l'Ontario représentent une importante portion des dépenses de l'Ontario. Les paiements versés en moyenne aux médecins par l'entremise de l'Assurance-santé de l'Ontario ont augmenté de plus de 50 % depuis 2003; ils représentent désormais un total de 11 milliards de dollars ou 24 % des coûts de soins de santé. Le gouvernement poursuit des discussions avec les médecins dans le but d'améliorer les soins de santé tout en maintenant la rémunération totale des médecins aux niveaux actuels.

- Des modifications apportées à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* ont entraîné le gel des salaires des cadres désignés des hôpitaux, des universités, des collèges, des conseils scolaires et des organismes désignés. Ces mesures de restriction resteront en place jusqu'à ce que le déficit soit éliminé.

- En outre, le salaire des députés provinciaux a été gelé pour deux ans de plus, portant à cinq ans la durée totale de la période de gel de leur salaire.

Dans son budget de 2009, le gouvernement a annoncé des mesures visant à réduire de 5 % la taille de la fonction publique de l'Ontario, ce qui équivaut à quelque 3 400 équivalents temps plein sur trois ans. Cet objectif avait été atteint le 31 mars 2012. Dans le budget de 2011, le gouvernement a haussé cet objectif en s'engageant à réduire la fonction publique de l'Ontario de 1 500 équivalents temps plein supplémentaires d'ici le 31 mars 2014, tout en veillant à ce que les services essentiels de première ligne ne soient pas compromis. Lorsqu'elles auront été complètement mises en oeuvre, ces mesures auront permis de réduire la fonction publique de l'Ontario de 4 900 équivalents temps plein, ce qui représente des économies de presque 500 millions de dollars par année.

Grâce aux mesures prises pour améliorer l'efficience, en 2011-2012, les dépenses de programmes par habitant étaient de 8 424 $ en Ontario, soit le montant le plus bas de toutes les provinces. Les dépenses de programmes ont augmenté de 0,9 % d'une année à l'autre; en dix ans, on a réussi une seule fois à limiter davantage cette hausse. Au cours des trois dernières années, les hausses annuelles des dépenses de programmes ont diminué considérablement, étant passées de 12,0 % au creux de la récession, lorsque les importantes mesures de stimulation et de soutien étaient nécessaires, à 4,5 %, et à 0,9 % pour l'exercice qui vient de se terminer.

Dans le budget de 2012, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à continuer de gérer la hausse annuelle moyenne des dépenses de programmes afin de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018.

On peut obtenir des renseignements sur les mesures de gestion des dépenses sur le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca.

Viabilité du système de santé

Maîtriser la hausse des charges liées au système de santé tout en faisant en sorte que la population de l'Ontario continue de profiter de soins de bonne qualité constitue un élément fondamental du plan visant à éliminer le déficit. Les charges consacrées au secteur de la santé ont augmenté de 4,6 % en 2011-2012 par rapport à l'exercice précédent.

Dans le budget de 2012, le gouvernement de l'Ontario s'est fixé comme objectif de réduire le taux d'augmentation des dépenses annuelles moyennes consacrées au secteur de la santé au cours des trois prochaines années. Il est en voie de prendre un certain nombre de mesures pour aider à gérer cette plus faible croissance et à transformer le système de santé de la province pour en assurer la viabilité sans nuire à la qualité.

En janvier 2012, le gouvernement a rendu public le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé, qui dresse les grandes lignes de cette transformation. Ce plan repose sur trois stratégies clés :

- Garder l'Ontario en santé;
- Améliorer l'accès à des soins de santé familiale;
- Dispenser les soins appropriés, au bon moment et au bon endroit.

Changer la façon de financer les services de santé est un élément clé de la transformation des soins de santé. Le gouvernement accélère donc le passage vers un modèle de financement axé sur les patients. En vertu de cette démarche, qui s'échelonnera sur une période de trois ans, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les centres d'accès aux soins communautaires seront financés selon le genre et le volume de services et de traitements qu'ils offrent. Le financement des services sera fondé sur les meilleures pratiques et la complexité des cas et des interventions, tout en favorisant l'efficience sans compromettre le service et l'accès.

Le gouvernement est aussi déterminé à financer uniquement les services soutenus par des preuves médicales. Les initiatives de changement fondé sur des preuves ont déjà permis de réaliser des économies de 125 millions de dollars en 2011-2012, libérant ainsi des ressources à d'autres fins.

Depuis 2006, les réformes apportées au régime de médicaments de l'Ontario ont entraîné une réduction du prix de la plupart des médicaments génériques sur ordonnance, qui équivaut désormais au quart du coût d'un produit de marque comparable. Jusqu'à 2011-2012, cela a permis de réaliser des économies au titre des programmes de médicaments du ministère de la Santé et des Soins de longue durée s'établissant à environ 500 millions de dollars par année, avec des économies supplémentaires de 100 millions de dollars en 2011-2012.

Ces changements ont profité aux personnes âgées de l'Ontario, de même qu'aux autres personnes prenant des médicaments sur ordonnance. Les personnes âgées sont aussi admissibles au Programme de médicaments de l'Ontario (PMO), qui les aide à assumer le coût

des médicaments sur ordonnance. Dans le cadre du PMO actuel, la plupart des personnes âgées paient une franchise pour la première tranche de 100 $ de leurs médicaments chaque année et une quote-part de 6,11 $ pour chaque ordonnance par la suite.

Pour faire en sorte que le PMO profite aux personnes qui en ont le plus besoin, les personnes âgées dont le revenu est élevé devront payer une plus grande partie du coût de leurs médicaments sur ordonnance par l'entremise d'une franchise progressive qui entrera en vigueur en août 2014. Pour des personnes âgées vivant seules, la franchise sera de 100 $ plus 3 % de tout revenu annuel supérieur à 100 000 $; pour les couples, ce montant sera de 200 $ plus 3 % de tout revenu annuel combiné supérieur à 160 000 $ par année. Ils continueront aussi à payer la quote-part de 6,11 $ pour chaque ordonnance une fois la franchise appliquée intégralement.

En raison de ce changement, environ 5 % des personnes âgées bénéficiaires du PMO, soit celles qui ont le revenu le plus élevé, paieront davantage, et cela devrait permettre au système de santé financé par les deniers publics de l'Ontario d'économiser quelque 30 millions de dollars en 2014-2015. Par contre, 3 % d'entre elles paieront moins, et les 92 % qui restent assumeront les mêmes coûts.

Maintien de la responsabilité et de la transparence à l'égard de l'information financière

Il incombe au gouvernement d'établir clairement les objectifs et les résultats de ses dépenses de façon à démontrer aux membres du public que les deniers publics sont dépensés judicieusement. Le gouvernement continue à renforcer cette responsabilité en veillant à ce que les fonds soient gérés efficacement et en présentant les résultats obtenus de façon plus transparente.

Comptabilité des revenus fiscaux

Les personnes et les entreprises de l'Ontario sont admissibles à un certain nombre de crédits dans le cadre du régime fiscal. Mentionnons entre autres le crédit d'impôt pour les activités des enfants, le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'éducation coopérative et le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition. Par le passé, le coût de tous les crédits d'impôt, qu'on appelle aussi dépenses fiscales, était déduit des revenus fiscaux aux fins d'information financière.

À des fins de transparence et de responsabilité, l'Ontario a modifié, à compter du budget de 2012, sa façon de présenter certains crédits d'impôt. Cette présentation est conforme à la nouvelle norme pour les revenus fiscaux établie par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui donne une orientation en matière de comptabilité aux gouvernements du Canada. Selon cette nouvelle norme, un crédit qui est disponible, peu importe si le bénéficiaire paie des impôts ou non, est présenté au poste des charges. Cela tient compte du fait que le bénéficiaire reçoit, en fait, une subvention ou un paiement de transfert qui est administré dans le cadre du régime fiscal, et qu'il ne s'agit pas d'une réduction des impôts payés. Les crédits qui offrent un avantage uniquement à ceux qui paient des impôts continuent d'être déduits des revenus fiscaux.

Pour l'exercice 2011-2012, les états financiers consolidés et la section Étude et analyse des états financiers qui s'y rattache tiennent compte de ce changement de présentation, étant ainsi conformes à la présentation utilisée pour les résultats provisoires de 2011-2012 déclarés dans le budget de 2012 et la mise à jour financière du 25 avril 2012. Les modifications apportées ayant la même incidence sur les revenus et les charges, le déficit annuel déclaré par la province n'est pas touché. La note 2 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que les pages 189 et 190 du budget de l'Ontario de 2012 fournissent plus de détails à ce sujet.

Dans le présent rapport annuel, les chiffres du budget de 2011 ont aussi été retraités pour tenir compte de la reclassification de trois entités appartenant au gouvernement, qui sont passées d'entreprises publiques (EP) à autres organismes gouvernementaux (AOG). Les Comptes publics de l'année dernière ont tenu compte de la reclassification, qui s'est produite après la publication du budget de 2011 en mars 2011. Des chiffres du budget de 2011 ont aussi été retraités en raison d'un certain nombre d'autres modifications neutres sur le plan financier.

Le tableau 6 fournit un rapprochement entre les chiffres publiés initialement dans le budget de 2011 et ceux qui figurent dans le présent rapport annuel. L'Annexe 11 afférente aux états financiers consolidés fournit la liste détaillée selon les ministères. Comme cela est indiqué à diverses reprises dans le présent document, les résultats des exercices précédents ont été retraités lorsque cela était approprié pour permettre des comparaisons dans le temps.

Redressements des chiffres du budget de 2011[1]
(en milliards de dollars) **Tableau 6**

	Présentation initiale	Subventions fiscales	Redressement EP à AGO[2]	Autres redressements[3]	Présentation actuelle
Revenus					
Fiscaux	75,3	0,6	–	–	75,9
Gouvernement du Canada	21,7	–	–	–	21,7
Revenu tiré des entreprises publiques	4,5	–	–	–	4,5
Autres revenus non fiscaux	7,0	–	0,2	–	7,2
Total des revenus	**108,5**	0,6	0,2	–	**109,3**
Charges					
Santé	47,6	0,1	–	(0,1)	47,5
Éducation	23,2	–	–	–	23,2
Services sociaux et services à l'enfance	13,7	0,1	–	–	13,8
Éducation postsecondaire et formation	7,1	0,2	–	–	7,4
Justice	4,7	–	–	(0,8)	3,9
Autres programmes	17,4	0,2	0,2	0,9	18,8
Charges de programmes	**113,8**	0,6	0,2	–	**114,6**
Intérêt sur la dette	10,3	–	–	–	10,3
Total des charges	**124,1**	0,6	0,2	–	**124,9**
Réserve	0,7	–	–	–	0,7
Déficit annuel	**(16,3)**	–	–	–	**(16,3)**

[1] Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

[2] Tenant compte de la reclassification de trois entités, qui sont passées d'entreprises publiques à « autres organismes du gouvernement ».

[3] La colonne « Autres redressements » tient compte, pour le secteur de la santé, du transfert de programmes liés aux sports au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, et au ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, et pour le secteur de la justice, du transfert de charges pour l'infrastructure au ministère de l'Infrastructure. L'augmentation des fonds du poste « Autres programmes » découle de ces deux transferts.

Comptabilité des activités à tarifs réglementés

Les pratiques comptables pour des activités à tarifs réglementés tiennent compte de la nature unique des entités, telles que les producteurs, les transporteurs et les distributeurs d'électricité dont les tarifs doivent être approuvés par un organisme de réglementation. Selon ces pratiques, une entité réglementée peut reporter certains coûts qui devraient être recouvrés à l'avenir, créant ainsi un actif au bilan. Sans ces pratiques, ces coûts seraient passés en charges au cours de l'année où ils sont engagés, ce qui pourrait entraîner d'importantes fluctuations des tarifs d'électricité pour les consommateurs. Les résultats des entités publiques de l'Ontario dont les tarifs sont réglementés, qui sont consolidés dans les livres de la province, ont été obtenus en

suivant les pratiques comptables pour des activités à tarifs réglementés, selon les directives du CCSP et du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA .

Cependant, l'exigence du CCSP selon laquelle les entreprises publiques devaient adopter, à compter du 1er janvier 2012, les Normes internationales d'information financière (IFRS) a suscité des inquiétudes. À l'heure actuelle, il n'y a pas de directives liées aux IFRS en ce qui a trait à la comptabilité des activités à tarifs réglementés, et il n'y a pas de certitude que l'International Accounting Standards Board élaborera des normes tenant compte des exigences relatives à la réglementation des tarifs.

Pour combler cette lacune en matière de normes, l'Ontario a demandé à Hydro One Inc. et à l'Ontario Power Generation Inc. de suivre, à compter du 1er janvier 2012, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Ces principes fournissent des normes pour les entités qui mènent des activités à tarifs réglementés similaires à celles qui ont été utilisées au Canada. Le gouvernement provincial est d'avis que ces normes, qui sont conformes à la façon dont les résultats de Hydro One et de l'Ontario Power Generation ont été déclarés par le passé, permettent le mieux d'illustrer la teneur économique de ces activités et de répondre aux besoins des personnes qui consultent les états financiers.

En mars 2012, l'ICCA a décidé de reporter d'un an, soit jusqu'au 1er janvier 2013, la date où les entités qui mènent des activités à tarifs réglementés admissibles devront adopter les IFRS.

Dans le cadre de la consolidation des résultats des sociétés Hydro One et Ontario Power Generation, la province continue de suivre les normes comptables pour les activités à tarifs réglementés recommandées par le CCSP et le CNC, qui sont conformes au traitement comptable des exercices antérieurs et à la présentation du budget de 2011.

RÉSULTATS TANGIBLES

L'Ontario est fermement déterminé à contenir la croissance des dépenses en utilisant les ressources de façon plus efficace. Il se concentre aussi sur ses grandes priorités, soit les services publics tels que l'éducation et les soins de santé, sur lesquels la population compte et qui contribuent à faire de l'Ontario un des meilleurs endroits au monde où vivre, travailler et élever une famille. De très gros investissements publics ont été faits dans ces services au cours des dernières années. La présente section décrit les améliorations mesurables issues de ces investissements. Il est toujours prioritaire pour le gouvernement de l'Ontario de préserver et de consolider ces gains.

Maintenir l'Ontario à l'avant-scène en matière d'éducation et de création d'emplois

L'Ontario continue d'être reconnu comme un chef de file mondial dans le domaine de l'éducation. Dans un rapport rendu public en mars 2012, l'OCDE indiquait que l'accent mis sur l'éducation par le gouvernement de l'Ontario avait permis d'améliorer les résultats obtenus en littératie et en numératie, d'augmenter les taux de diplomation et de réduire le nombre d'écoles ayant un faible rendement. Ces observations font suite aux rapports précédents de l'OCDE qui classait les élèves de l'Ontario parmi les meilleurs au monde.

En novembre 2011, le Programme pancanadien d'évaluation 2010, administré par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, indiquait que les élèves de l'Ontario étaient le seul groupe à afficher un rendement supérieur à la moyenne canadienne en mathématiques, en lecture et en sciences. En fait, les élèves de l'Ontario ont obtenu des résultats considérablement supérieurs à la moyenne canadienne dans les trois matières et sont arrivés au premier rang en lecture.

Ces résultats font ressortir l'importance que revêtent la protection et, là où c'est possible, l'enrichissement des assises solides sur lesquelles reposent la formation et l'éducation au palier primaire, secondaire et postsecondaire en Ontario. Les résultats obtenus au cours des dernières années révèlent que les élèves de la province sont beaucoup mieux préparés en vue de réussir :

- En 2002-2003, seulement 54 % des élèves de troisième et de sixième année avaient atteint ou dépassé la norme provinciale (équivalant à la cote « B ») lors des évaluations des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques. En 2011-2012, 70 % de ces élèves ont atteint ou dépassé la norme, ce qui représente une augmentation de 16 points de pourcentage depuis 2002-2003. Les résultats de chaque école sont disponibles sur le site Web de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation à : www.eqao.com. L'objectif du gouvernement est que 75 % des élèves atteignent la norme provinciale.
- L'objectif de la province consistant à limiter à 23 le nombre d'élèves dans toutes les classes du primaire en Ontario a été atteint en 2008-2009, et ce chiffre a été maintenu chaque année depuis. En 2003-2004, seulement 64 % des classes comptaient 23 élèves ou moins. On peut consulter les données relatives à la taille des classes par école, par conseil scolaire et à l'échelle provinciale à www.edu.gov.on.ca/fre/cst/.

- En septembre 2011, environ 50 000 enfants de quatre et cinq ans profitaient de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. En septembre 2012, la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein seront offerts dans 1 700 écoles, portant le nombre d'élèves bénéficiant de ce programme à environ 120 000, soit près de 50 % de l'effectif total prévu. La maternelle et le jardin d'enfants à temps plein donnent aux enfants une base solide en vue de leur futur apprentissage et facilitent la transition vers la 1re année. Le gouvernement demeure résolu à ce que ce programme soit intégralement mis en oeuvre d'ici septembre 2014.

- En 2003-2004, seulement 68 % des élèves avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'intérieur d'une période de cinq ans après le début de l'école secondaire. Diverses études révèlent que les élèves qui n'ont pas de diplôme ont davantage de chance de vivre des situations de chômage et d'avoir des problèmes financiers et sociaux. Le gouvernement s'est donc donné comme objectif de veiller à ce que 85 % des élèves obtiennent leur diplôme. Pour l'année scolaire 2010-2011, le taux de diplomation était de 82 %, soit une augmentation de 14 points de pourcentage – ce qui représente environ 93 000 diplômés de plus que si le taux était demeuré au niveau de 2003-2004.

- Environ 42 % des personnes âgées de 18 à 24 ans de l'Ontario fréquentent un collège ou une université, par rapport à 35 % en 2002-2003. Le taux d'augmentation du nombre d'inscriptions dans les établissements postsecondaires est environ cinq fois plus important que dans les années 1990. En 2011-2012, il y avait 210 000 étudiants de plus qui fréquentaient un collège ou une université ou apprenaient un métier comparativement à 2002-2003.

- Le nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycle dans les universités ontariennes a augmenté de 57 % depuis 2002-2003, ce qui a agrandi le bassin de personnes hautement qualifiées.

- Depuis juin 2008, en réponse à la récession et aux changements structuraux au sein de l'économie ontarienne, l'initiative Deuxième carrière a aidé plus de 58 600 Ontariennes et Ontariens à suivre une formation dans un nouveau domaine. Un sondage a révélé que 43 % des participants à cette initiative ont trouvé un emploi immédiatement après avoir terminé la formation et que 65 % d'entre eux en ont obtenu un après trois mois.

Maintenir l'excellence dans les soins de santé

Le gouvernement a mis en place et continue à renforcer un système de santé auquel les Ontariennes et Ontariens peuvent accéder au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, soit à la maison, dans leur collectivité ou dans un hôpital. Les résultats affichés indiquent que les efforts déployés portent leurs fruits.

- Depuis 2003-2004, l'Ontario a considérablement réduit les temps d'attente pour les interventions chirurgicales et d'imagerie diagnostique en investissant au total environ 1,7 milliard de dollars dans cinq secteurs clés : chirurgies du cancer et de la cataracte, chirurgies cardiaques, arthroplasties de la hanche et du genou, et examens tomodensitométriques/IRM. Selon un bulletin rendu public par l'Alliance sur les temps d'attente, l'Ontario est le chef de file au pays sur le plan de la réduction des temps d'attente pour ces services prioritaires. En 2011-2012, des investissements faits dans le cadre de la

Stratégie de réduction des temps d'attente ont financé 45 000 interventions chirurgicales supplémentaires et 216 000 heures d'examens tomodensitométriques/IRM. On peut trouver de l'information sur la réduction des temps d'attente pour les cinq services de santé prioritaires ciblés sur le site www.ontario.ca/tempsdattente.

- Dans le cadre de son plan visant à réduire les temps d'attente dans les salles des urgences, le gouvernement a mis sur pied, en 2009, une initiative unique en son genre en Amérique du Nord qui fixe des objectifs de réduction, suit le rendement des hôpitaux et affiche les données mensuelles sur les salles des urgences locales sur le site Web www.ontario.ca/tempsdattente. Dans l'ensemble, les temps d'attente ont diminué de 15,4 % entre avril 2008 et juin 2012, le temps d'attente pour les patients exigeant des soins pour les problèmes plus complexes ayant été réduit de 26,4 %.

- Depuis 2005, 200 équipes Santé familiale ont été créées en Ontario afin d'améliorer et d'élargir l'accès aux soins fournis par une équipe interdisciplinaire de professionnels de la santé qui travaillent ensemble pour mieux répondre aux besoins des patients. Plus de 2,8 millions d'Ontariennes et d'Ontariens se sont inscrits, incluant 637 000 personnes qui n'avaient pas auparavant de fournisseur de soins de santé familiale. Quelque 2 300 médecins et 1 700 autres professionnels de la santé, tels que des infirmières et infirmiers praticiens, travailleurs sociaux et diététistes, fournissent des soins au sein de ces équipes.

L'Ontario a aussi investi pour faire en sorte que la province ait suffisamment de professionnels de la santé :

- Pour améliorer l'accès aux soins, l'Ontario a de beaucoup augmenté le nombre de médecins qui travaillent dans la province au cours des huit dernières années. Il y avait au moins 3 400 médecins de plus qui exerçaient dans la province en 2010 comparativement à 2003. Durant cette période, le nombre de médecins de famille a augmenté de 13 %, et le nombre de spécialistes, de 18,4 %. Selon l'Ontario Medical Association, 93 % des patients de la province ont un médecin traitant, ce qui comprend plus de 2,1 millions de personnes qui n'avaient pas de médecin en 2003.

- Entre 2004-2005 et 2011-2012, la province a ajouté 260 places en première année de médecine, ce qui constitue une hausse de 38 %. En 2011, on comptait 3 435 étudiants dans les programmes de premier cycle en médecine en Ontario comparativement à 2 482 en 2003. Quatre nouveaux campus de formation en médecine, à St. Catharines, Kitchener-Waterloo, Windsor et Mississauga, ont été mis sur pied et formaient activement des médecins. En date de novembre 2011, plus de 100 médecins ont été diplômés de l'École de médecine du Nord de l'Ontario, qui a été créée en 2005. Elle compte actuellement 241 étudiants de premier cycle en médecine et 113 résidents en formation médicale postdoctorale.

- Plus de 12 600 postes d'infirmières et d'infirmiers ont été créés en Ontario depuis 2003, ce qui comprend plus de 1 000 postes en 2011-2012. L'Ontario continue d'être l'un des rares territoires au monde à garantir des possibilités d'emploi à temps plein pour les nouveaux diplômés en soins infirmiers. Depuis 2007, plus de 12 300 nouveaux diplômés en soins infirmiers ont pu bénéficier de possibilités d'emploi à temps plein dans le cadre de cette garantie.

Créer un avenir plus vert et plus propre

L'engagement de l'Ontario envers une énergie plus propre permet de raccorder une plus grande capacité d'énergie renouvelable au système et de réduire la consommation d'énergie et les émissions associées à la production d'électricité par des centrales au charbon.

- Depuis octobre 2003, le gouvernement et ses organismes ont conclu plus de 28 000 ententes de petite et de grande envergure pour l'approvisionnement d'énergie provenant de sources renouvelables (énergie solaire, éolienne et bioénergie), totalisant plus de 7 800 mégawatts. De ce chiffre, plus de 2 500 mégawatts ont été raccordés au système et devraient produire suffisamment d'électricité chaque année pour alimenter plus de 700 000 foyers.

- Dans le cadre de son engagement envers une énergie plus propre, l'Ontario éliminera la production d'électricité par des centrales au charbon d'ici la fin de 2014. Le 1er octobre 2010, l'Ontario Power Generation (OPG) a fermé quatre groupes électrogènes alimentés au charbon, deux à Nanticoke et deux autres à Lambton, quatre ans plus tôt que prévu. Le 31 décembre 2011, il en a fermé deux autres à Nanticoke, faisant passer à dix le nombre de groupes électrogènes alimentés au charbon fermés depuis 2003. Une fois que l'élimination graduelle des centrales au charbon aura été achevée, 19 groupes électrogènes de cinq centrales de l'OPG ne brûleront plus de charbon en Ontario, ce qui représente une diminution des émissions de gaz carbonique pouvant aller jusqu'à 30 mégatonnes par année.

- Grâce l'engagement du gouvernement envers la conservation énergétique, l'Ontario a réalisé des économies d'énergie de plus de 1 700 mégawatts depuis 2005, soit l'équivalent de la mise hors réseau de plus d'un demi-million de foyers.

- Plus de 4,7 millions de compteurs intelligents ont été installés dans les foyers de l'Ontario. En donnant des chiffres précis sur la consommation d'énergie, les compteurs intelligents permettent la tarification selon l'heure de consommation et aident les Ontariennes et Ontariens à mieux contrôler leur consommation d'électricité. Ces derniers sont ainsi encouragés à réduire leur consommation d'électricité durant les périodes de pointe et à utiliser leurs appareils électriques durant les périodes moins achalandées, où les coûts sont moindres. Plus de 4,2 millions de clients sont maintenant facturés selon l'heure de consommation, et leur nombre continue de croître.

RÉSULTATS PROVISOIRES PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS RÉELS DE 2011-2012

La province a publié les résultats provisoires de 2011-2012 dans le budget de 2012, déposé en mars dernier. Le déficit était alors estimé à 15,3 milliards de dollars. Ces résultats ont été mis à jour le 25 avril 2012. La mise à jour du 25 avril est disponible en ligne à http://news.ontario.ca/mof/fr/2012/04/renforcer-le-budget-de-lontario-de-2012.html.

Le déficit définitif de 13,0 milliards de dollars déclaré pour l'exercice représente une amélioration de 2,0 milliards de dollars par rapport au montant de 15,0 milliards de dollars établi le 25 avril dans les estimations provisoires. Le tableau 7 indique les principaux écarts par rapport aux estimations d'avril.

Comparaison des résultats provisoires et réels de 2011-2012 **Tableau 7**
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires 2011-2012	Chiffres réels 2011-2012	Écart
Revenus			
Fiscaux	75,3	75,6	0,3
Gouvernement du Canada	21,4	21,3	(0,1)
Revenu tiré des entreprises publiques	4,4	4,4	–
Autres revenus non fiscaux	8,2	8,5	0,3
Total des revenus	**109,3**	**109,8**	**0,5**
Charges			
Programmes	114,2	112,7	(1,6)
Intérêt sur la dette	10,1	10,1	–
Total des charges	**124,3**	**122,7**	**(1,6)**
Déficit annuel	**(15,0)**	**(13,0)**	**(2,0)**

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des revenus est supérieur de 0,5 milliard de dollars aux chiffres provisoires, en raison de l'augmentation des revenus fiscaux et des revenus non fiscaux.

Les charges de programmes définitives sont de 1,6 milliard de dollars inférieures aux chiffres provisoires, en raison surtout des renseignements supplémentaires sur les dépenses directes des ministères et les dépenses d'entités telles que des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dont les résultats sont consolidés avec ceux de la province dans le rapport annuel.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le gouvernement de l'Ontario est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2012, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général,

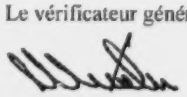

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 6 septembre 2012

Province de l'Ontario

État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2011-2012[1]	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
Revenus *(Annexes 1 et 2)*			
Impôt sur le revenu des particuliers	25 615	**24 548**	23 711
Taxe de vente	20 134	**20 159**	18 813
Impôt sur les sociétés	9 557	**9 944**	9 067
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 510	**5 765**	5 659
Impôt-santé des employeurs	4 991	**5 092**	4 733
Taxes sur l'essence et les carburants	3 113	**3 090**	3 060
Contribution-santé de l'Ontario	3 074	**2 916**	2 934
Autres impôts et taxes	3 857	**4 084**	3 687
Total des taxes et impôts	75 851	**75 598**	71 664
Transferts du gouvernement du Canada	21 731	**21 305**	23 041
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	4 510	**4 413**	4 566
Autres	7 185	**8 457**	7 904
	109 277	**109 773**	107 175
Charges *(Annexes 3 et 4)*			
Santé	47 544	**46 476**	44 414
Éducation	23 753	**23 448**	22 379
Services sociaux et services à l'enfance	13 773	**13 534**	13 031
Environnement, ressources et développement économique	10 675	**10 644**	11 731
Intérêt sur la dette	10 290	**10 082**	9 480
Éducation postsecondaire et formation	7 353	**7 261**	7 527
Justice	3 902	**3 873**	3 807
Administration générale et autre	7 603	**7 424**	8 817
	124 893	**122 742**	121 186
Réserve	700	–	–
Déficit annuel	(16 316)	**(12 969)**	(14 011)

[1] Voir l'Annexe 11. Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2011, retraités en raison des changements de présentation.

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars **(en millions de dollars)**	**2012**	2011
Passif		
Créditeurs et charges à payer *(Annexe 5)*	**20 952**	20 099
Dette *(note 3)*	**257 278**	236 629
Autre financement à long terme *(note 5)*	**10 193**	9 482
Revenus reportés et apports en capital *(note 6)*	**8 553**	8 039
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés *(note 7)*	**4 802**	4 450
Autres passifs *(note 8)*	**2 794**	4 239
	304 572	282 938
Actif financier		
Trésorerie et équivalents	**16 380**	17 572
Placements *(note 9)*	**14 298**	14 117
Débiteurs *(Annexe 6)*	**9 263**	8 326
Prêts en cours *(Annexe 7)*	**10 381**	9 218
Autres éléments d'actif	**1 409**	1 625
Investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	**17 259**	17 569
	68 990	68 427
Dette nette	**(235 582)**	(214 511)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles *(note 10)*	**77 172**	69 938
Déficit accumulé	**(158 410)**	(144 573)

Passif éventuel *(note 12)* et engagements *(note 13)*

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)		**2012**		2011
Déficit annuel		**(12 969)**		(14 011)
Acquisition d'immobilisations corporelles *(note 10)*	**(11 033)**		(10 838)	
Amortissement des immobilisations corporelles *(note 10)*	**3 647**		3 412	
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**105**		209	
Pertes/(Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	**47**		(89)	
		(7 234)		(7 306)
(Diminution)/Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 11)*		**(3)**		395
Augmentation de la dette nette		**(20 206)**		(20 922)
Dette nette au début de l'exercice		**(214 511)**		(193 589)
Incidence de la transition aux normes IFRS *(note 2)*		**(758)**		–
Incidence de la transition aux normes du CCSP *(note 2)*		**(107)**		–
Dette nette retraitée au début de l'exercice		**(215 376)**		(193 589)
Dette nette à la fin de l'exercice		**(235 582)**		(214 511)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	**2012**	2011
Déficit accumulé au début de l'exercice	**(144 573)**	(130 957)
Incidence de la transition aux normes IFRS *(note 2)*	**(758)**	–
Incidence de la transition aux normes du CCSP *(note 2)*	**(107)**	–
Déficit accumulé retraité au début de l'exercice	**(145 438)**	(130 957)
Déficit annuel	**(12 969)**	(14 011)
(Diminution)/Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 11)*	**(3)**	395
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	**(158 410)**	(144 573)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	**(12 969)**	(14 011)
Amortissement des immobilisations corporelles *(note 10)*	**3 647**	3 412
Pertes/(Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	**47**	(89)
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	**(4 413)**	(4 566)
Montants remis par les entreprises publiques *(Annexe 9)*	**3 962**	3 674
Augmentation du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés *(note 7)*	**352**	134
Augmentation des revenus reportés et des apports en capital *(note 6)*	**514**	1 459
Augmentation des créditeurs et charges à payer *(Annexe 5)*	**853**	2 531
Diminution d'autres postes	**(3 436)**	(391)
Liquidités servant aux activités de fonctionnement	**(11 443)**	(7 847)
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles *(note 10)*	**(11 033)**	(10 838)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**105**	209
Liquidités servant aux opérations liées aux immobilisations	**(10 928)**	(10 629)
Placements		
Augmentation des placements *(note 9)*	**(181)**	(1 376)
Liquidités servant aux placements	**(181)**	(1 376)
Activités de financement		
Emprunts contractés	**36 894**	41 442
Dette remboursée	**(16 245)**	(16 935)
Augmentation d'autre financement à long terme	**711**	166
Liquidités découlant des activités de financement	**21 360**	24 673
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	**(1 192)**	4 821
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	**17 572**	12 751
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	**16 380**	17 572

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes importants du secteur parapublic (p. ex., les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes gouvernementaux contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par la province sont consolidés s'ils répondent à l'un des critères suivants : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Cependant, conformément aux recommandations du CCSP, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de la province. La liste des organismes du gouvernement consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les activités des organismes qui ne respectent pas les seuils d'importance relative aux fins de consolidation ou qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables dans les présents états financiers.

Les fiducies qui sont administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 14 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes du gouvernement qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet

d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Investissements dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

L'actif et le passif des organismes du secteur parapublic font l'objet d'une consolidation sur une seule ligne avec ceux de la province dans l'état consolidé de la situation financière. Ainsi, la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges est incluse dans la dette nette consolidée de la province. Les charges annuelles totales de ces organismes, déduction faite des revenus provenant du public comme les frais de scolarité, les droits payés par les patients, les dons et les autres recouvrements, sont consolidées avec les charges de la province. Les charges des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation et les charges des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats. Les redressements nécessaires sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables de la province et pour éliminer les comptes importants entre les organismes dans l'état consolidé de la situation financière ainsi que les pertes ou gains entre les organismes dans l'état consolidé des résultats.

Les autres organismes du gouvernement font l'objet d'une consolidation sur une seule ligne avec l'actif, le passif, les revenus et les charges consolidés de la province. Les redressements nécessaires sont aussi apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant comptabilisé ou divulgué à l'égard d'un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit quand il pourrait exister un écart important entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes y afférentes en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des produits à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée, à l'évaluation des transferts de droit au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi qu'à l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs.

Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs donnent lieu à une certaine incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir une différence entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités). La valeur des immobilisations corporelles est incertaine en raison des différences entre la durée de vie

utile estimative des actifs et leur durée de vie utile réelle. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente harmonisée sont incertains en raison d'éventuelles révisions ultérieures des prévisions en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus de l'année passée. L'estimation des contributions dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la part estimée et la part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population. L'incertitude liée à l'évaluation des billets à terme canadiens détenus par des tiers et adossés à des actifs découle de l'estimation de la valeur de réalisation nette lorsque la réduction de la valeur n'est pas temporaire.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Les apports en capital reportés sont amortis par imputation aux revenus au cours de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles apparentées.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel se produisent les événements qui y donnent lieu pourvu qu'ils soient autorisés et que le bénéficiaire réponde à toutes les conditions d'admissibilité et qu'on puisse faire une prévision raisonnable des montants.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres coûts.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les allocations de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur la charge ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des gains ou des pertes actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des biens loués, de la machinerie, de l'équipement et de l'infrastructure et des systèmes lié à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement des paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

On entend par la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMF²A) le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent sont imputées aux autres passifs liés au financement à long terme dans ces états financiers pendant la construction des biens.

Dette

Les emprunts sont constitués des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres prestations de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu à ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

Les placements comprennent les placements temporaires, les investissements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les investissements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur du marché. Les investissements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les investissements de portefeuille sont comptabilisés au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la collecte des débiteurs est jugée douteuse.

Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants, du programme d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe et du fonds de la stratégie d'investissement dans l'industrie automobile. Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions privilégiées sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Investissements dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement accumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement et l'intérêt lié au financement pendant la construction. Un coût historique estimé a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en œuvre la comptabilité des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties pendant leur durée de vie utile estimée selon une modalité linéaire.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les contributions externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des apports en capital reportés et amorties par imputation aux revenus conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles apparentées par imputation aux charges, tenant compte de l'intention des contributeurs externes que les subventions soient utilisées pour construire ou acquérir des actifs qui permettront de fournir des services publics au cours de la vie utile des actifs sous-jacents financés.

Futurs changements apportés aux normes comptables

En décembre 2009, le CCSP a approuvé une norme obligeant les entreprises publiques à adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices débutant le 1er janvier 2011 ou par la suite. En octobre 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA a approuvé une exemption permettant aux entités menant des activités à tarifs réglementés de reporter l'adoption des normes IFRS jusqu'au 1er janvier 2012. En mars 2012, le CNC de l'ICCA a prolongé cette exemption d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 1er janvier 2013. Ces modifications auront une incidence sur les états financiers consolidés de la province dans la mesure où les entreprises publiques seront touchées.

En décembre 2010, le CCSP a approuvé de nouvelles normes comptables applicables aux organismes gouvernementaux sans but lucratif. Ces normes sont en vigueur pour les exercices débutant le 1er janvier 2012 ou par la suite, et leur mise en oeuvre pourra entraîner la modification de certaines conventions comptables appliquées actuellement par le gouvernement aux organismes sans but lucratif. Le ministère des Finances continuera à consulter les entités consolidées et les ministères dont elles relèvent pour veiller à ce que des choix appropriés soient faits et que les décisions prises soient appliquées de façon uniforme au sein de ces entités. Ces modifications pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la province dans la mesure où les organismes du gouvernement seront touchés, et cet impact sera déclaré en 2012-2013.

En 2009-2010, le CCSP a publié une nouvelle norme comptable applicable au passif au titre des sites contaminés. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices débutant le 1er avril 2014 ou par la suite. En 2011-2012, le CCSP a rendu publique une nouvelle norme régissant les instruments financiers, que les gouvernements devront appliquer aux exercices débutant le 1er avril 2015 ou par la suite. Le ministère des Finances est en train d'évaluer ces normes et a amorcé un processus permettant aux ministères de participer à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes et des modifications apportées. Pour l'instant, on ne peut raisonnablement déterminer l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés de la province.

En 2010-2011, le CCSP a rendu publique une nouvelle norme régissant les paiements de transfert qui s'appliquera aux exercices débutant le 1er avril 2012. Pour l'instant, le gouvernement ne prévoit pas que l'adoption de cette nouvelle norme entraînera des changements.

2. Modifications apportées aux conventions comptables et à la présentation des états financiers

À compter de 2011-2012, certaines dépenses fiscales sont présentées différemment dans les Comptes publics. Ce changement, qui vise à rehausser la transparence et la responsabilité, est conforme à la nouvelle norme comptable du CCSP relative aux revenus fiscaux. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier dans le cadre du régime fiscal et qui n'ont pas trait à un allégement d'impôts payés sont passées en charges. Ce changement entraîne une augmentation de 544 millions de dollars (517 millions de dollars pour 2010-2011) tant pour les revenus que pour les charges, ce qui n'a donc pas d'incidence sur le déficit de la province.

Au cours de l'exercice, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la Régie des alcools de l'Ontario ont adopté les IFRS (voir l'Annexe 9). Ce changement a entraîné un redressement de la dette nette et du déficit accumulé d'ouverture de 758 millions de dollars. Ce redressement découle principalement des modifications apportées à la méthode d'évaluation de l'actif et au changement des méthodes pour l'amortissement de l'actif.

Au cours de l'exercice, quatre organismes gouvernementaux qui suivaient auparavant les normes de comptabilité recommandées par le CNC ont adopté les normes comptables recommandées par le CCSP. Ce changement a entraîné un redressement de 107 millions de dollars de la dette nette, du déficit accumulé et d'autres passifs d'ouverture.

3. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 257,3 milliards de dollars au 31 mars 2012 (236,6 milliards de dollars en 2011) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créances internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 230,3 milliards de dollars (209,4 milliards de dollars en 2011) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 27,0 milliards de dollars (27,2 milliards de dollars en 2011). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de l'encours de la dette de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Dette

Au 31 mars
(en millions de dollars)

Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	Euro	Autres devises[1]	2012 Total	2011 Total
Échéance :							
2012							31 399 $
2013	19 980 $	13 175	–	–	550	**33 705 $**	17 314
2014	14 882	5 981	168	2 340	1 622	**24 993**	24 440
2015	11 777	9 060	60	–	774	**21 671**	21 582
2016	8 438	5 334	1 152	–	1 799	**16 723**	16 397
2017	11 234	7 123	–	–	500	**18 857**	–
1 – 5 ans	66 311	40 673	1 380	2 340	5 245	**115 949**	111 132
6 – 10 ans	37 225	6 434	520	6 662	2 063	**52 904**	46 384
11 – 15 ans	16 963	–	–	–	–	**16 963**	13 571
16 – 20 ans	14 200	–	–	–	–	**14 200**	12 749
21 – 25 ans	17 091	–	–	–	–	**17 091**	17 577
26 – 45 ans[2]	40 171	–	–	–	–	**40 171**	35 216
Total[3, 4]	**191 961 $**	**47 107**	**1 900**	**9 002**	**7 308**	**257 278 $**	236 629 $
Dette contractée pour les besoins de la province[5]	**168 818**	**44 683**	**1 900**	**8 823**	**6 090**	**230 314**	209 443
Dette de la SFIEO	**23 143**	**2 424**	**–**	**179**	**1 218**	**26 964**	27 186
Total	**191 961 $**	**47 107**	**1 900**	**9 002**	**7 308**	**257 278 $**	236 629 $
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)							
2012	**4,74 %**	**2,99 %**	**1,27 %**	**4,24 %**	**3,79 %**	**4,35 %**	**–**
2011	4,98 %	3,17 %	1,27 %	4,02 %	3,72 %	–	4,54 %

[1] Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la couronne norvégienne, la livre sterling du Royaume-Uni, le franc suisse, le dollar de Hong Kong et le rand d'Afrique du Sud.

[2] L'échéance la plus longue est le 2 juin 2054.

[3] Au 31 mars 2012, le total de la dette en devises étrangères était de 65,3 milliards de dollars (61,6 milliards de dollars en 2011). De ce montant, 63,0 milliards de dollars ou 96,4 % (59,4 milliards de dollars ou 96,4 % en 2011) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 3,6 % (3,6 % en 2011) de la dette en devises étrangères, était des emprunts non couverts : 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2011) en yens japonais et 500 millions de dollars (477 millions de dollars en 2011) en francs suisses.

[4] La dette totale inclut des obligations totalisant 0,75 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2011) et comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions.

[5] Les emprunts en dollars canadiens au 31 mars 2012 comprennent une dette à long terme de 3,4 milliards de dollars (1,5 milliard de dollars en 2011) et une dette à court terme de 0,05 milliard de dollars (3,0 milliards de dollars en 2011) contractées et détenues par la province.

Dette Au 31 mars (en millions de dollars)	2012	2011
Dette payable au(x)/à la :		
Investisseurs publics	**242 295 $**	220 583 $
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	**10 233**	10 233
Régime de retraite des fonctionnaires	**1 048**	1 403
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	**625**	1 205
Société canadienne d'hypothèques et de logement	**635**	696
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	**498**	667
Autres[1]	**1 944**	1 842
Total	**257 278 $**	236 629 $

[1] La dette payable à d'autres comprend les emprunts du trust des conseils scolaires, qui s'élèvent à 759 millions de dollars (779 millions de dollars en 2011) et les emprunts de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui se situent à 1 185 millions de dollars (1 063 millions de dollars en 2011).

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2012 était de 292,3 milliards de dollars (253,5 milliards de dollars en 2011). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 257,3 milliards de dollars (236,6 milliards de dollars en 2011) en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Emprunts du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. En juin 2003, le trust a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars. Il a versé 882 millions de dollars des produits aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cet emprunt. Ces montants seront réduits au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert que fera le ministère de l'Éducation au trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Au 31 mars 2012, des débentures de 759 millions de dollars (779 millions de dollars en 2011) sont comprises dans la dette.

4. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours notamment à la stratégie relative aux instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisé, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. La plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation continuelle de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque du marché, le montant du principal de la dette en devises étrangères à découvert, déduction faite des avoirs en devises étrangères, ne doit pas dépasser 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2012, 0,98 % et 0 % (1,04 % et 0 % en 2011) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. L'appréciation de un yen de la devise japonaise, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 22,2 millions de dollars (20,9 millions de dollars en 2011) de la dette en yens japonais à découvert et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 7,0 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2011). L'appréciation de un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 5,6 millions de dollars (5,0 millions de dollars en 2011) de la dette en francs suisses à découvert de et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 0,9 million de dollars (0,6 million de dollars en 2011). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2011-2012 s'élevaient à 53,2 millions de dollars (pertes de 21,6 millions de dollars en 2010-2011).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidité et des

emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle sur le risque du marché, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO.

Au 31 mars 2012, le risque net de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 8,3 % et de 13,2 % respectivement (8,3 % et 13,7 % en 2011). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait au 31 mars 2012 et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 232 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (220 millions de dollars en 2011).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 9) redressés en fonction des sûretés (note 12), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs gagés sont considérés comme engagés aux fins de liquidité tandis que les garanties détenues qui peuvent être vendues ou gagées de nouveau sont une source de liquidité. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidité.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2012, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés
Au 31 mars

(en millions de dollars)								2012	2011
Échéance au cours de l'exercice	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**6 – 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**	Total
Swaps :									
Taux d'intérêt[1]	17 940 $	11 272 $	23 536 $	13 308 $	17 638 $	21 899 $	7 206 $	**112 799 $**	103 164 $
Crédit croisé	11 084	11 162	9 641	7 626	7 564	18 703	–	**65 780**	62 960
Contrats de change à terme	11 877	–	–	–	–	–	–	**11 877**	9 558
Swaption[2]	–	100	150	–	500	–	–	**750**	993
Total	40 901 $	22 534 $	33 327 $	20 934 $	25 702 $	40 602 $	7 206 $	**191 206 $**	176 675 $

[1] Inclut 3,2 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2011) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par l'entité consolidée.

[2] Voir la définition dans le glossaire.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2012.

Risque de crédit
Au 31 mars

(en millions de dollars)	2012	2011
Risque de crédit brut	**4 866 $**	3 502 $
Moins : Conventions de positionnement	**(3 962)**	(2 917)
Risque de crédit net	**904**	585
Moins : Sûretés reçues *(note 12)*	**(616)**	(164)
Risque de crédit net (déduction faite des sûretés)	**288 $**	421 $

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions. Le risque de crédit net (déduction faite des sûretés) renvoie à la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des sûretés reçues des contreparties.

5. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale du secteur parapublic et les obligations liées à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

L'autre financement à long terme de 10,2 milliards de dollars au 31 mars 2012 (9,5 milliards de dollars en 2011) comprend la dette du secteur parapublic de 5,8 milliards de dollars (6,0 milliards de dollars en 2011), les obligations de ce secteur découlant de la DMFA de 2,8 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars en 2011) et les obligations provinciales directes liées à la DMFA de 1,6 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars en 2011).

6. Revenus reportés et apports en capital

Les rentrées de fonds sont inscrites en tant que revenus reportés si elles sont restreintes par des parties externes à une fin particulière, telle qu'un programme précis ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus avec le temps lorsque les fonds ont été consacrés aux fins prévues et que les conditions des tierces parties ont été respectées. Le solde englobe les éléments suivants :

Revenus reportés et apports en capital **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2012**	2011
Revenus reportés :		
Paiements de transfert fédéraux	**562 $**	574 $
Immatriculation et permis de conduire	**649**	639
Autre	**2 271**	2 354
Total des revenus reportés	**3 482**	3 567
Apports en capital reportés – Utilisés	**4 972**	4 335
Apports en capital reportés – Non utilisés	**99**	137
Total des apports en capital reportés	**5 071**	4 472
Total	**8 553 $**	8 039 $

Les paiements de transfert fédéraux qu'a reçus la province visaient à financer les dépenses provinciales pendant plusieurs années. Ils sont comptabilisés à titre de revenus au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral dans les ententes sous-jacentes. Des précisions sont fournies dans le tableau ci-après.

Revenus reportés – Paiements de transfert fédéraux (en millions de dollars)						
		Inclus dans les revenus		Revenus reportés à des périodes ultérieures		Revenus reportés
	Total des paiements reçus	2010-2011 et avant	2011-2012	2012-2013	2013-2014 et par la suite	Au 31 mars 2012
Fonds Chantiers Canada	173 $	3 $	5 $	8 $	157 $	**165 $**
Programme stratégique d'infrastructures routières	168	35	7	7	119	**126**
Fonds pour l'infrastructure frontalière	147	20	6	6	115	**121**
Fonds de stimulation de l'infrastructure	58	–	2	2	54	**56**
Groupe de mise en oeuvre des initiatives frontalières de Windsor	55	5	2	2	46	**48**
Fonds de recrutement de policiers	156	93	31	32	–	**32**
Autres paiements de transfert du gouv. féd.	69	37	18	4	10	**14**
Total	826 $	193 $	71 $	61 $	501 $	**562 $**

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés dans les revenus sur les périodes de validité des immatriculations et des permis.

Les apports en capital reportés – Utilisés représentent le solde non amorti des dons et des subventions d'immobilisations du gouvernement fédéral reçus pour l'achat ou la construction d'immobilisations corporelles. Ils sont amortis par imputation aux revenus, conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles apparentées par imputation aux charges.

Les apports en capital reportés – Non utilisés représentent les dons et les subventions d'immobilisations du gouvernement fédéral et des administrations municipales reçus mais non utilisés pour l'achat ou la construction d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports en capital reportés par imputation aux revenus commence lorsque les apports sont utilisés et que les immobilisations corporelles apparentées sont prêtes à être utilisées.

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (actif)

Au 31 mars (en millions de dollars)	2012	2012	2012	2011
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation – prestations et avant. soc.	100 207 $	13 534 $	**113 741 $**	107 668 $
Moins : Actif des régimes de retraite	(103 272)	(468)	**(103 740)**	(101 665)
Gains actuariels non amortis	(5 284)	(1 958)	**(7 242)**	(3 533)
Redressements[1]	2 036	7	**2 043**	1 980
Total	**(6 313 $)**	**11 115 $**	**4 802 $**	4 450 $

[1] Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de ce qui suit :

i) les différences résultant du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars;
ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
iii) les réductions non amorties des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique;
iv) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2012 Prestations de retraite	2012 Autres avantages sociaux futurs	2012 Total	2011 Total
Coût des prestations et des avantages sociaux	2 059 $	469 $	**2 528 $**	2 343 $
Amortissement des pertes actuarielles	2	160	**162**	61
Cotisations salariales	(307)	–	**(307)**	(283)
Coût des modifications aux régimes	–	–	**–**	66
Frais d'intérêt (Revenu d'intérêt)	(438)	317	**(121)**	(99)
Redressements[1]	(87)	(1)	**(88)**	(54)
Total[2,3]	**1 229 $**	**945 $**	**2 174 $**	2 034 $

[1] Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de ce qui suit :
i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
ii) des réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique.

[2] Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 523 millions de dollars (522 millions de dollars en 2010-2011), sont incluses dans les charges liées à l'éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élèvent à 706 millions de dollars (726 millions de dollars en 2010-2011), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élèvent à 594 millions de dollars (456 millions de dollars en 2010-2011), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges de l'état consolidé des résultats. Les charges totales combinées des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite s'élèvent à 1 300 millions de dollars (1 182 millions de dollars en 2010-2011) et sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges par ministère à l'Annexe 4.

[3] Les charges découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges (à l'exception du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Ces charges sont incluses dans les traitements, salaires et avantages sociaux des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans les charges des ministères provinciaux associés (Éducation, Santé et Soins de longue durée, et Formation et Collèges et Universités) à l'Annexe 4.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants

cotisent normalement entre 7 % et 11 % de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes.

L'obligation au titre des prestations et l'actif des régimes de retraite sont fondés sur des évaluations actuarielles effectuées chaque année. Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,75 % pour le RRFEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit entre 10,7 ans et 14,1 ans.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2011-2012, la province a versé 1 346 millions de dollars au RRFEO (1 318 millions de dollars en 2010-2011), 359 millions de dollars (y compris 127 millions de dollars à titre de paiement spécial) au RRF (385 millions de dollars en 2010-2011, y compris un paiement spécial de 147 millions de dollars) et 212 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (184 millions de dollars en 2010-2011). Au cours de l'année civile 2011, les prestations versées par le RRFEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 4,7 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars en 2010), celles versées par le RRF ont été de 937 millions de dollars (904 millions de dollars en 2010) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 664 millions de dollars (622 millions de dollars en 2010). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP).

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Conseil d'administration, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite contributifs conjoints à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires touchés pendant une certaine période et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations des employeurs et des employés participants, et par les gains de placement. Les organismes couverts par ces régimes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement,

la province inclut 56 % de la portion[1] des organismes du secteur parapublic de l'obligation nette du HOOPP et 50 % de l'obligation nette du CAATPP.

L'obligation au titre des prestations et l'actif des régimes de retraite sont fondés sur des évaluations actuarielles effectuées chaque année. Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite des organismes du secteur parapublic déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale est de 4,75 %; pour le HOOPP et de 3,5 % pour le CAATPP, le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,25 % pour le HOOPP et de 6,5 % pour le CAATPP. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit 12,3 ans pour le HOPP et 10,5 ans pour le CAATPP.

Les charges du HOOPP, qui s'élèvent à 995 millions de dollars (938 millions de dollars en 2010-2011), et celles du CAATPP, qui sont de 179 millions de dollars (184 millions de dollars en 2010-2011), sont incluses dans les charges découlant des traitements, salaires et avantages sociaux des hôpitaux et des collèges respectivement (Annexe 10) et dans les charges des ministères associés (Annexe 4). Les passifs associés sont inclus dans le passif découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des employés dans l'état consolidé de la situation financière.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans. Les employeurs ont cotisé 827 millions de dollars au HOOPP en 2011-2012 (805 millions de dollars en 2010-2011) et 153 millions de dollars au CAATPP (145 millions de dollars en 2010-2011). Au cours de l'année civile 2011, les prestations versées par le HOOPP ont atteint 1 335 millions de dollars (1 229 millions de dollars en 2010), celles versées par la CAATPP ont été de 303 millions de dollars (285 millions de dollars en 2010).

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit au personnel à la retraite une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation, par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 5,8 milliards de dollars au 31 mars 2012 (5,3 milliards de dollars en 2011), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2011-2012, qui s'élèvent à 594 millions de dollars (456 millions de dollars en 2010-2011) (excluant les charges des organismes du secteur parapublic), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 757 millions de dollars des organismes du secteur parapublic pour 2011-2012 (684 millions

[1] Les organismes du secteur parapublic sont représentées dans le HOOPP à 87 % en 2011-2012 (88 % en 2010-2011).

de dollars en 2010-2011) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages de retraite non liés aux prestations de retraite pour 2011-2012 est de 4,85 % (5,2 % en 2010-2011). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic dans le calcul des avantages de retraite non liés aux prestations de retraite pour 2011-2012 varie entre 4,0 % et 5,0 % (entre 4,5 % et 5,0 % en 2010-2011).

Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée. En ce qui concerne les employés qui comptent cinq années de service, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 5,3 milliards de dollars au 31 mars 2012 (4,9 milliards de dollars en 2011), est inclus dans le passif découlant d'autres avantages sociaux futurs. Les charges totales associées aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi (à l'exception de celles des organismes du secteur parapublic), qui s'élevaient à 351 millions de dollars en 2011-2012 (330 millions de dollars en 2010-2011), sont incluses dans les charges découlant des autres avantages sociaux futurs. Les charges découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi du secteur parapublic de 746 millions de dollars en 2011-2012 (656 millions de dollars en 2010-2011) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'escompte utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 4,3 % en 2011-2012 (4,6 % en 2010-2011). Le taux d'escompte utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2011-2012 varie entre 3,0 % et 5,0 % (entre 4,25 % et 4,75 % en 2010-2011).

8. Autres passifs

Autres passifs Au 31 mars (en millions de dollars)	2012	2011
Contrats d'achat d'électricité	1 202 $	1 519 $
Autres fonds et passifs	1 592	2 720
Total	**2 794 $**	**4 239 $**

Contrats d'achat d'électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité comprennent les contrats d'achat d'électricité et les ententes de soutien pour l'approvisionnement en électricité. Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), organisme du gouvernement consolidé, est la contrepartie de ces contrats. Ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix du marché. Par conséquent, une obligation a été évaluée à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie lorsqu'Ontario Hydro a continué à exister sous l'appellation SFIEO le 1er avril 1999.

Aux termes des réformes du secteur de l'électricité prévues dans la loi, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs le 1er janvier 2005 et elle ne subit plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, on a estimé que la majeure partie de la dette serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendraient fin. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 317 millions de dollars en 2011-2012 (339 millions de dollars en 2010-2011). Il en résulte un passif de 1,2 milliard de dollars au 31 mars 2012 (1,5 milliard de dollars en 2011).

De plus, depuis le 1er janvier 2009, la SFIEO a conclu un contrat de soutien avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu duquel l'OPG a accepté de continuer à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke après la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En vertu du contrat, la SFIEO a accepté de veiller à ce que l'OPG recouvre les coûts réels associés au fonctionnement des centrales après la mise en œuvre de cette stratégie. Tous les coûts engagés par la SFIEO en vertu de cette entente, qui arrive à échéance le 31 décembre 2014, seront entièrement assumés par les consommateurs d'électricité.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, les coûts engagés par la SFIEO en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité ont totalisé 1 375 millions de dollars (1 288 millions de dollars en 2010-2011); ces coûts comprennent les achats d'électricité aux producteurs indépendants s'élevant à 1 020 millions de dollars (1 021 millions de dollars en 2010-2011) et les coûts des contrats de soutien de l'OPG de 355 millions de dollars (267 millions de dollars en 2010-2011). Ces coûts ont été récupérés auprès des consommateurs d'électricité (Annexes 1, 3 et 4).

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, à la fonction publique et au compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les fonds grevés d'affectations d'origine externe et d'autres passifs à long terme.

9. Placements

Placements **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2012**	2011
Placements temporaires	**10 247 $**	10 154 $
Plus : Actif acheté dans le cadre des engagements de revente	**1 818**	3 146
Moins : Actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	**(823)**	(2 590)
Total des placements temporaires	**11 242 $**	10 710 $
Investissements dans le secteur de l'automobile, valeur de réalisation nette	**737**	830
Autres placements	**1 881**	2 130
Billets à terme adossés à des actifs	**438**	447
Total des placements	**14 298 $**	14 117 $

Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 11,2 milliards de dollars au 31 mars 2012 (10,7 milliards de dollars en 2011). La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Investissements dans le secteur de l'automobile

En 2009, la province s'est engagée à fournir un tiers de l'aide financière totale du Canada, pour un maximum de 4,8 milliards de dollars, dans le cadre d'une mesure d'intervention coordonnée prise avec les gouvernements du Canada et des États-Unis, afin de financer la restructuration de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord. Cette participation d'un tiers de la province a été convenue dans le cadre d'un contrat de prêt avec participation conclu avec Exportation et développement Canada (EDC), société fédérale de la Couronne. Des prêts portant intérêt de 13,7 milliards de dollars ont été octroyés par le gouvernement canadien, par l'entremise d'EDC. La part de ces prêts accordée par la province s'élevait à 4,6 milliards de dollars.

En 2010, EDC a convenu de transférer une tranche de 9,1 milliards de dollars des prêts en cours de 13,7 milliards de dollars à la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), qui est aussi une société fédérale de la Couronne, en vertu d'une entente de transfert en échange d'une contrepartie nominale. Ces prêts ont été échangés par la CDIC contre des actions ordinaires et privilégiées de l'emprunteur. Les droits de la province à une participation d'un tiers du produit de ces actions sont régis par des protocoles d'entente entre le gouvernement du Canada et la province.

Dans les présents états financiers, la province a comptabilisé ses participations dans le secteur de l'automobile à titre de placements. Au cours de l'exercice, 93 millions de dollars ont été réalisés en raison de remboursements, contrebalancés par une réduction de la provision, de sorte que le solde de clôture a été de 737 millions de dollars au 31 mars 2012 (830 millions de dollars en 2011). Ce solde inclut 603 millions de dollars en titres négociables ayant un cours en bourse de 1,2 milliard de dollars au 31 mars 2012.

Billets à terme adossés à des actifs

Le 21 janvier 2009, on a terminé la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs canadiens bloqués. Une fois cette restructuration terminée, la province a reçu des billets à long terme émis par le véhicule d'actifs cadre (VAC). Au 31 mars 2012, la province détenait des billets restructurés à long terme émis par le VAC d' une valeur nominale de 576 millions de dollars (585 millions de dollars en 2011) ayant une valeur réalisable nette estimée à 438 millions de dollars (447 millions de dollars en 2011). En 2011-2012, la province a reçu 9 millions de dollars à titre de remboursement du principal.

Autres investissements

Les autres investissements représentent les investissements des organismes du secteur parapublic. Ces investissements consistent essentiellement en des valeurs à revenu fixe. La juste valeur de ces investissements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

10. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles
Au 31 mars
(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infra-structure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	Total
Coût							
Solde d'ouverture	9 741	54 662	22 946	9 964	2 671	4 765	104 749
Ajouts et réévaluations[1]	284	5 625	2 824	741	309	1 250	11 033
Cessions	(31)	(347)	–	(509)	(191)	(80)	(1 158)
Solde de clôture	**9 994**	**59 940**	**25 770**	**10 196**	**2 789**	**5 935**	**114 624**
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	–	15 112	8 540	7 586	1 819	1 754	34 811
Ajouts et réévaluations[1]	–	1 567	822	704	263	291	3 647
Cessions	–	(246)	–	(500)	(187)	(73)	(1 006)
Solde de clôture	–	**16 433**	**9 362**	**7 790**	**1 895**	**1 972**	**37 452**
Valeur comptable nette							
2012	**9 994**	**43 507**	**16 408**	**2 406**	**894**	**3 963**	**77 172**
2011	9 741	39 550	14 406	2 378	852	3 011	69 938

[1] Comprend les réductions de valeur et les autres redressements de consolidation

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie. Ils ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel et les logiciels informatiques.

Le poste « Autres » comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes dont les résultats sont consolidés.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La charge d'amortissement de l'exercice 2011-2012 a totalisé 3,6 milliards de dollars; une tranche de 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2010-2011) de ce montant a trait à la province et une autre, de 2,3 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010-2011), concerne les organismes du secteur parapublic. Cette dernière charge est incluse dans la charge du secteur parapublic indiquée à l'Annexe 10. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Machines et matériel	3 à 30 ans
Technologie de l'information	3 à 10 ans
Autres	3 à 25 ans

11. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

L'Ontario Power Generation Inc. (OPG) a constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. Le 1er janvier 2007, l'OPG a adopté les nouvelles normes comptables établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Par conséquent, les fonds aux termes de l'ONFA sont reportés à leur juste valeur dans les états financiers de l'OPG.

Depuis le 1er avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les gains et pertes non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Investissement dans les entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les gains et pertes réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les soldes entre organismes liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 3 millions de dollars en 2011-2012 (à des gains non réalisés de 395 millions de dollars en 2010-2011), ce qui a

entraîné une diminution au titre de l'investissement dans les entreprises publiques et une augmentation correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

12. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2012 équivalait à 882 millions de dollars (773 millions de dollars en 2011). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 681 millions de dollars au 31 mars 2012 (631 millions de dollars en 2011). Les présents états financiers renferment une provision de 12 millions de dollars (16 millions de dollars en 2011) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la portion du fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences en matière de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations de l'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 1,5 milliard de dollars au 1er mars 2010, a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par les fonds distincts au 1er janvier 2009. En retour, la province reçoit de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe. La valeur courante de la garantie provinciale de 1,5 milliard de dollars est en vigueur jusqu'à la fin de 2012, lorsque le prochain plan de référence pour la CCSN devrait être approuvé.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés

à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Au 31 mars 2012, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 6,7 milliards de dollars (7,1 milliards de dollars en 2011). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 65 (69 en 2011) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance pour tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

Certificats d'Aide juridique Ontario

Aide juridique Ontario (AJO) fournit des certificats aux personnes qui ont besoin d'aide juridique. Chaque certificat autorise l'exécution de services juridiques en fonction du tarif établi dans les lignes directrices. Au 31 mars 2012, des coûts de 50,4 millions de dollars (49,7 millions de dollars en 2011) pourraient encore être engagés pour des certificats émis avant le 31 mars 2012 ou à cette date, en sus des montants facturés reçus jusqu'ici.

Jeux panaméricains et parapanaméricains

Le 6 novembre 2009, les membres de l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) ont voté pour accorder à Toronto et à la région du Golden Horseshoe le droit d'accueillir les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. En vertu de la Convention de soutien de l'Ontario, la province a convenu de se porter garante du déficit. Cette garantie s'appliquera aux activités de Toronto 2015 pour s'acquitter de ses engagements liés aux Jeux. La garantie énonce que le paiement de toutes dépenses approuvées excédant la contribution globale convenue pour les Jeux par toutes les parties sera la responsabilité de la province, pourvu que ces dépenses aient été engagées de la façon convenue et approuvées par la province conformément aux modalités de la Convention de soutien. On ne pouvait pas déterminer les charges futures associées à cette garantie au 31 mars 2012.

Portefeuille immobilier du gouvernement – Obligations locatives

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario (SIO) le 6 juin 2011, tous les éléments d'actif, de passif et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers datés du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada (SIC) pour les terrains du SkyDome et la sous-location à Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). En vertu des modalités du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, de l'impôt foncier, des services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont assumés par le sous-locataire aux termes de la sous-location. En cas de défaut de paiement par le sous-locataire, l'incidence financière potentielle en regard du portefeuille immobilier général est estimée à entre 300 et 400 millions de dollars annuellement au titre du loyer de base, auxquels s'ajouteraient les impôts fonciers, les services publics et certains coûts d'exploitation.

Sûretés

La province a conclu des ententes de rachat de valeurs mobilières et des conventions accessoires avec des contreparties à des instruments dérivés. En vertu de ces ententes et conventions, la province pourrait être tenue, comme le veut l'usage, de gager ou de recevoir des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres gagés seront rendus au metteur en gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2012, la province a gagé des actifs ayant une valeur comptable de 2,6 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2011), qui sont inclus dans le poste Placements.

13. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	2012	2011	Paiements minimums exigés en : 2013	2014	2015	2016	2017	2018 et par la suite
Paiements de transfert	**15 557 $**	13 561 $	3 670 $	2 701 $	2 826 $	1 905 $	1 534 $	2 921 $
Contrats, diversification des modes de financement	**14 738**	14 175	1 854	587	1 767	1 465	1 248	7 817
Ontario Power Generation	**6 091**	6 161	1 167	991	845	719	324	2 045
Baux	**4 581**	3 757	614	555	478	397	326	2 211
Contrats de construction	**1 940**	2 085	1 338	484	117	1	–	–
Autres	**9 756**	7 634	6 474	784	702	663	234	899
Total des obligations contractuelles	**52 663 $**	47 373 $	15 117 $	6 102 $	6 735 $	5 150 $	3 666 $	15 893 $

Les obligations contractuelles de l'Ontario Power Generation Inc. comprennent les contributions futures en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement de 1,2 milliard de dollars, les ententes d'approvisionnement en carburant de 1,0 milliard de dollars et les travaux de construction de 1,3 milliard de dollars dans le cadre du projet du cours inférieur de la rivière Mattagami.

En novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) a sélectionné la ville de Toronto comme hôte des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. La province s'est engagée à verser 1,2 milliard de dollars (approximativement 550 millions de dollars pour les coûts de fonctionnement et 621 millions de dollars pour les coûts liés à l'aménagement du Village des athlètes) pour les Jeux, montant en grande partie inclus dans les paiements de transfert figurant dans le tableau ci-haut.

La province a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels fondés sur la diversification des modes de financement pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été satisfaites.

14. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2011	2010[1]
Actif	**17 405 $**	16 877 $
Passif	**29 699**	27 452
Insuffisance de l'actif	**(12 294)**	(10 575)
Passif non capitalisé attribuable aux intéressés de la CSPAAT	**(14 199 $)**	(12 438 $)

[1] Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS. Les chiffres en date du 31 décembre 2010 ont été redressés pour se conformer aux normes IFRS.

Autres fonds en fiducie
Au 31 mars 2012
(en millions de dollars)

	Actif	Passif	Solde du fonds (passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	**1 550 $**	**55 $**	**1 495 $**
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	**65**	**210**	**(145)**
Fonds de garantie des prestations de retraite	**338**	**262**	**76**
Au 31 décembre 2011	**Actif**	**Passif**	**Solde du fonds**
Société ontarienne d'assurance-dépôts	**128 $**	**15 $**	**113 $**

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

15. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été retraités au besoin pour se conformer à la présentation de 2012.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	74
Annexe 2	Revenus par secteur	76
Annexe 3	Charges par secteur	78
Annexe 4	Charges par ministère	80
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	81
Annexe 6	Débiteurs	81
Annexe 7	Prêts en cours	82
Annexe 8	Organismes du gouvernement	83
Annexe 9	Entreprises publiques	89
Annexe 10	Organismes du secteur parapublic	91
Annexe 11	Tableau de rapprochement budgétaire	92

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2011-2012[1]	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
Imposition			
Impôt sur le revenu des particuliers	25 615	**24 548**	23 711
Taxe de vente	20 134	**20 159**	18 813
Impôt sur le revenu des sociétés	9 557	**9 944**	9 067
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 510	**5 765**	5 659
Impôt-santé des employeurs	4 991	**5 092**	4 733
Contribution-santé de l'Ontario	3 074	**2 916**	2 934
Taxe sur l'essence	2 392	**2 380**	2 358
Droits de cession immobilière	1 249	**1 432**	1 247
Taxe sur le tabac	1 142	**1 150**	1 160
Taxe sur l'essence	721	**710**	702
Taxe sur la bière et le vin	538	**561**	397
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	532	**367**	321
Autres impôts et taxes	396	**574**	562
	75 851	**75 598**	71 664
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	10 713	**10 705**	10 184
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 460	**4 469**	4 330
Paiements de péréquation	2 350	**2 200**	972
Aide de transition fédérale	1 300	**1 300**	3 000
Entente sur le développement du marché du travail	586	**609**	814
Logement social	482	**489**	493
Programmes d'infrastructure	538	**362**	1 712
Entente sur le bien-être des Indiens	190	**220**	207
Entente relative au marché du travail	194	**194**	194
Fonds pour la réduction des temps d'attente	97	**97**	97
Expansion du bilinguisme	81	**92**	91
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	76	**76**	76
Système de justice pénale pour les adolescents	65	**67**	65
Aide juridique, droit criminel	50	**54**	53
Fiducie pour le développement des collectivités	–	**–**	120
Fonds de transition et de formation stratégique	–	**–**	104
Incitatif lié à l'impôt fédéral sur le capital	–	**–**	86
Autres	549	**371**	443
	21 731	**21 305**	23 041

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2011-2012[1]	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	4 510	**4 413**	4 566
Autres			
Recouvrements – contrats d'achat d'électricité	1 351	**1 372**	1 288
Ventes et locations	1 068	**1 193**	1 015
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 084	**1 075**	1 080
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	931	**952**	944
Autres droits et permis	770	**776**	715
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité *(note 8)*	317	**317**	339
Redevances	218	**200**	145
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	140	**114**	121
Remaniement des services locaux	89	**89**	319
Autres	1 217	**2 369**	1 938
	7 185	**8 457**	7 904
Total des revenus	109 277	**109 773**	107 175

[1] Voir l'Annexe 11. Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2011, retraités en raison des changements de présentation.

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé[1]		Éducation[2]		Services sociaux et services à l'enfance[3]		Environnement, ressources et développement économique[4]	
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Revenus								
Impôts et taxes *(Annexe 1)*	–	–	–	–	–	–	–	3
Transferts du gouvernement du Canada *(Annexe 1)*	**99**	215	**84**	71	**312**	307	**964**	1 969
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques	–	–	–	–	–	–	**872**	1 048
Autres *(Annexe 1)*	**394**	169	**29**	19	**44**	275	**2 834**	3 387
Total	**493**	384	**113**	90	**356**	582	**4 670**	6 407

[1] Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

[2] Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

[3] Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

[4] Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Développement économique et Innovation, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation[5]		Justice[6]		Administration générale et autre[7]		Total	
2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
–	–	–	–	**75 598**	71 661	**75 598**	71 664
934	1 488	**100**	143	**18 812**	18 848	**21 305**	23 041
–	–	–	–	**3 541**	3 518	**4 413**	4 566
92	58	**737**	687	**4 327**	3 309	**8 457**	7 904
1 026	1 546	**837**	830	**102 278**	97 336	**109 773**	107 175

[5] Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

[6] Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

[7] Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Infrastructure, du ministère des Finances, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Charges par secteur[1]

Secteurs	Santé[2]		Éducation[3]		Services sociaux et services à l'enfance[4]		Environnement, ressources et développement économique[5]	
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Charges								
Paiements de transfert	**45 605**	43 857	**23 262**	30 039	**12 784**	12 311	**5 382**	6 823
Intérêt sur la dette	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Traitements et salaires	**571**	571	**191**	193	**458**	437	**1 690**	1 639
Services	**934**	776	**110**	117	**160**	143	**1 295**	1 275
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs *(note 7)*	**6**	7	**523**	522	**7**	7	**10**	11
Coûts – contrats d'achat d'électricité	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Amortissement des immobilisations corporelles	**64**	65	**8**	8	**2**	–	**1 101**	993
Avantages sociaux des employés	**98**	96	**29**	30	**72**	67	**291**	291
Fournitures et matériel	**293**	304	**10**	9	**12**	16	**202**	216
Transports et communications	**84**	166	**17**	17	**20**	22	**90**	97
Incidence des organismes du secteur parapublic sur les charges provinciales *(Annexe 10)*	**(1 241)**	(1 488)	**(720)**	(8 574)	**–**	–	**–**	–
Autres	**62**	60	**18**	18	**19**	28	**583**	386
Total[10]	**46 476**	44 414	**23 448**	22 379	**13 534**	13 031	**10 644**	11 731

[1] Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes ayant fait l'objet d'une consolidation après les redressements effectués pour éliminer les transactions entre les secteurs.

[2] Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

[3] Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

[4] Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

[5] Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Développement économique et Innovation, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation[6]		Justice[7]		Administration générale et autre[8]		Intérêt sur la dette[9]		Total	
2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
7 116	7 661	**315**	299	**2 443**	4 081	**–**	–	**96 907**	105 071
–	–	**–**	–	**–**	–	**10 082**	9 480	**10 082**	9 480
96	95	**2 142**	2 076	**1 057**	1 038	**–**	–	**6 205**	6 049
54	59	**23**	819	**423**	(75)	**–**	–	**2 999**	3 114
–	–	**17**	17	**1 611**	1 470	**–**	–	**2 174**	2 034
–	–	**–**	–	**1 375**	1 288	**–**	–	**1 375**	1 288
1	1	**7**	6	**186**	153	**–**	–	**1 369**	1 226
14	14	**277**	270	**126**	28	**–**	–	**907**	796
1	2	**150**	179	**62**	69	**–**	–	**730**	795
4	5	**68**	70	**21**	28		–	**304**	405
(60)	(343)	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(2 021)**	(10 405)
35	33	**874**	71	**120**	7387	**–**	–	**1 711**	1 333
7 261	7 527	**3 873**	3 807	**7 424**	8 817	**10 082**	9 480	**122 742**	121 186

[6] Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

[7] Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

[8] Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Infrastructure, du ministère des Finances, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

[9] Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

[10] Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2012.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2011-2012[1]	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
Affaires autochtones	78	96	71
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	1 529	1 276	2 393
Procureur général	1 636	1 699	1 589
Commission de régie interne	294	271	194
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 004	3 949	3 883
Affaires civiques et Immigration	133	170	122
Services sociaux et communautaires	9 769	9 585	9 148
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 266	2 174	2 218
Services aux consommateurs	20	19	18
Développement économique et Innovation	978	961	867
Éducation	23 227	22 925	21 857
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants *(note 7)*	526	523	522
Énergie	1 496	1 531	1 024
Environment	528	537	520
Bureaux du corps exécutif	31	31	32
Finances	2 573	2 462	4 154
Fonds de prévoyance[2]	600	–	–
Intérêt sur la dette	10 290	10 082	9 480
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	624	598	684
Coûts – contrats d'achat d'électricité	1 351	1 375	1 288
Services gouvernementaux	1 084	1 051	973
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO et autres avantages sociaux futurs des employés *(note 7)*	1 341	1 300	1 182
Santé et Soins de longue durée	47 544	46 476	44 414
Infrastructure[4]	774	331	305
Travail	191	185	187
Affaires municipales et Logement	698	672	1 359
Richesses naturelles	625	821	676
Développement du Nord et Mines	844	816	835
Office des affaires francophones	6	5	5
Tourisme, Culture et Sport	1 215	1 221	1 396
Formation, Collèges et Universités	7 353	7 261	7 527
Transports	2 340	2 339	2 263
Économies à la fin de l'exercice[3]	(1 075)	–	–
Total des charges	124 893	122 742	121 186

[1] Voir l'Annexe 11. Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2011, retraités en raison des changements de présentation.

[2] Voir la définition dans le glossaire.

[3] Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

[4] Le budget comporte 100 millions de dollars pour le Fonds de prévoyance – immobilisations.

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2012	2011
Paiements de transfert	**4 154**	5 686
Intérêt sur la dette	**4 642**	3 779
Traitements, salaires et avantages sociaux	**2 373**	2 191
Passif découlant du trop-payé de l'ARC[1]	**266**	399
Autres	**9 517**	8 044
Total des créditeurs et charges à payer	**20 952**	20 099

[1] ARC – Agence du revenu du Canada.

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2012	2011
Impôts	**5 522**	4 624
Paiements de transfert[1]	**690**	841
Autres débiteurs[2]	**3 319**	2 862
	9 531	8 327
Moins : Provision pour créances douteuses[3]	**(1 208)**	(1 729)
	8 323	6 598
Gouvernement du Canada	**940**	1 728
Total des débiteurs	**9 263**	8 326

[1] Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 552 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (818 millions de dollars en 2011).

[2] Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

[3] La provision pour créances douteuses comprend une provision de 488 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (732 millions de dollars en 2011).

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2012	2011
Entreprises publiques[1]	**4 146**	4 018
Municipalités[2]	**3 997**	3 299
Étudiants[3]	**2 638**	2 408
Entreprises industrielles et commerciales[4]	**591**	514
Fonds de garantie des prestations de retraite[5]	**242**	253
Universités[6]	**29**	27
Autres	**86**	77
	11 729	10 596
Escomptes non amortis[7]	**(357)**	(371)
Provision pour créances douteuses[8]	**(991)**	(1 007)
Total des prêts en cours	**10 381**	9 218

[1] Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 1,31 % à 6,33 % (1,41 % à 6,65 % en 2011).
[2] Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,00 % (8,00 % en 2011).
[3] Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 2,00 % à 3,00 % (2,00 % à 3,00 % en 2011).
[4] Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,01 % (8,01 % en 2011).
[5] Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.
[6] Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 2,77 % à 11,04 % (9,17 % à 11,04 % en 2011).
[7] Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 104 millions de dollars (114 millions de dollars en 2011), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 119 millions de dollars (124 millions de dollars en 2011) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales de 134 millions de dollars (133 millions de dollars en 2011).
[8] La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 632 millions de dollars (657 millions de dollars en 2011), aux municipalités de 158 millions de dollars (158 millions de dollars en 2011), aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 78 millions de dollars (63 millions de dollars en 2011), et au Fonds de garantie des prestations de retraite de 123 millions de dollars (129 millions de dollars en 2011).

Périodes de remboursement	Remboursement du principal (en millions de dollars)	
Années jusqu'à l'échéance	**2012**	2011
1 an	**941**	986
2 ans	**490**	598
3 ans	**376**	188
4 ans	**498**	515
5 ans	**1 309**	371
1 – 5 ans	**3 614**	2 658
6 – 10 ans	**2 109**	3 272
11 – 15 ans	**577**	429
16 – 20 ans	**1 256**	1 048
21 – 25 ans	**1 106**	802
Plus de 25 ans	**632**	284
Total partiel	**9 294**	8 493
Sans échéance fixe	**2 435**	2 103
Total	**11 729**	10 596

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes du gouvernement[1]

Entreprises publiques[2]	Ministère responsable
Hydro One Inc.	Énergie
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances

Autres organismes du gouvernement[2]	Ministère responsable
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux	Environnement
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Centre des sciences de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Commission des courses de l'Ontario	Finances
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Cybersanté Ontario	Santé et Soins de longue durée
Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	Formation, Collèges et Universités
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Éducation
Office de l'électricité de l'Ontario	Énergie
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Portefeuille immobilier général	Infrastructure
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Infrastructure

[1] L'annexe portant sur les organismes du gouvernement est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes dont les résultats sont consolidés. Cette liste représente tous les organismes dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province au 31 mars 2012.

[2] Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Autres organismes du gouvernement (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique et Innovation
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique et Innovation
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	Infrastructure
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales et Logement
Waterfront Toronto	Infrastructure

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital Bingham Memorial
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Bridgepoint
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital central de York
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Cornwall
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Hornepayne
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital Credit Valley et Centre de santé Trillium
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé St-Joseph (Guelph)	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de réadaptation St. John
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital de Scarborough
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital de Timmins et du district
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital de Wingham et du district
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital du district de Geraldton
Centre régional de santé Southlake	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital du district du lac des Bois
Grey Bruce Health Services	Hôpital General and Marine de Collingwood
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital général Anson
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital général d'Almonte
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général d'Atikokan
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	Hôpital Général d'Espanola
Hôpital Alexandra Marine and General	Hôpital général de Brockville

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Hôpital général de Guelph
Hôpital général de Haldimand-Ouest
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc
Hôpital général de Kingston
Hôpital général de la baie Georgienne
Hôpital général de Manitouwadge
Hôpital général de Mattawa
Hôpital Général de Nipissing Ouest
Hôpital général de Norfolk
Hôpital général de North York
Hôpital général de Penetanguishene
Hôpital général de St. Thomas-Elgin
Hôpital général de Stratford
Hôpital général de Strathroy-Middlesex
Hôpital général de Woodstock
Hôpital général du comté de Lennox et Addington
Hôpital général St. Mary
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake
Hôpital général Wilson Memorial
Hôpital Glengarry Memorial
Hôpital Grace de l'Armée du salut de Toronto
Hôpital Grand River
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall
Hôpital Hôtel-Dieu Grace
Hôpital Joseph Brant Memorial
Hôpital Lady Minto de Cochrane
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake
Hôpital McCausland
Hôpital Memorial d'Arnprior et du district
Hôpital Memorial de Cambridge
Hôpital Memorial de Campbellford
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district
Hôpital Memorial de Lincoln Ouest
Hôpital Memorial de Listowel
Hôpital Memorial de St. Marys
Hôpital Memorial du district de Leamington
Hôpital Memorial du district de Nipigon
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg
Hôpital Memorial du district de Winchester
Hôpital Montfort
Hôpital Mount Sinai
Hôpital Northumberland Hills
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)
Hôpital public de Clinton
Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital régional de Pembroke
Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital
Hôpital régional de Windsor
Hôpital régional Humber River
Hôpital Ross Memorial
Hôpital Sensenbrenner
Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital St. Michael
Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital Temiskaming
Hôpital Victoria de Renfrew
Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital Women's College
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
L'Hôpital d'Ottawa
Lakeridge Health Corporation
London Health Sciences Centre
Maison de soins palliatifs Casey House
Muskoka Algonquin Healthcare
North Wellington Health Care Corporation
Pavillon santé du district de Blind River
Providence Healthcare
Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston
Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Réseau universitaire de santé
Riverside Health Care Facilities Inc
Rouge Valley Health System
Services de santé de Chapleau Health Services
Services de santé Four Counties
Soins continus Bruyère
South Bruce Grey Health Centre
South Huron Hospital Association
St. Joseph's Care Group
St. Joseph's Continuing Care Centre of Sudbury
St. Joseph's Health Care, London
Système de santé de Niagara
The Hospital for Sick Children
Toronto East General Hospital
Weeneebayko Area Health Authority
William Osler Health System

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale et de toxicomanie

Centre de soins de santé mentale Waypoint

Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores

Services de santé Royal Ottawa

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board

Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board

Avon Maitland District School Board

Bloorview MacMillan School Authority

Bluewater District School Board

Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board

Bruce-Grey Catholic District School Board

Campbell Children's School Authority

Catholic District School Board of Eastern Ontario

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières

Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario

Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord

Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest

Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario

Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario

Conseil scolaire Viamonde

District School Board of Niagara

District School Board Ontario North East

Dufferin-Peel Catholic District School Board

Durham Catholic District School Board

Durham District School Board

Grand Erie District School Board

Greater Essex County District School Board

Halton Catholic District School Board

Halton District School Board

Hamilton-Wentworth Catholic District School Board

Hamilton-Wentworth District School Board

Hastings and Prince Edward District School Board

Huron-Perth Catholic District School Board

Huron-Superior Catholic District School Board

James Bay Lowlands Secondary School Board

John McGivney Children's Centre School Authority

Kawartha Pine Ridge District School Board

Keewatin-Patricia District School Board

Kenora Catholic District School Board

KidsAbility School Authority

Lakehead District School Board

Lambton Kent District School Board

Limestone District School Board

London District Catholic School Board

Moose Factory Island District School Area Board

Moosonee District School Area Board

Near North District School Board

Niagara Catholic District School Board

Niagara Peninsula Children's Centre School Authority

Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board

Northeastern Catholic District School Board

Northwest Catholic District School Board

Ottawa Catholic District School Board

Ottawa Children's Treatment Centre School Authority

Ottawa-Carleton District School Board

Peel District School Board

Penetanguishene Protestant Separate School Board

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation (suite)

Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Rainbow District School Board
Rainy River District School Board
Renfrew County Catholic District School Board
Renfrew County District School Board
Simcoe County District School Board
Simcoe Muskoka Catholic District School Board
St. Clair Catholic District School Board
Sudbury Catholic District School Board
Superior North Catholic District School Board
Superior-Greenstone District School Board
Thames Valley District School Board
Thunder Bay Catholic District School Board
Toronto Catholic District School Board
Toronto District School Board
Trillium Lakelands District School Board
Upper Canada District School Board
Upper Grand District School Board
Waterloo Catholic District School Board
Waterloo Region District School Board
Wellington Catholic District School Board
Windsor-Essex Catholic District School Board
York Catholic District School Board
York Region District School Board

Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie
Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (en millions de dollars)	Hydro One Inc.[1]	Régie des alcools de l'Ontario[2]	Société des loteries et des jeux de l'Ontario[2]	Ontarion Power Generation Inc.[1]	Total
Actif					
Encaisse et placements temporaires	129	249	558	513	1 449
Débiteurs	994	32	67	542	1 635
Stocks	24	357	27	680	1 088
Charges payées d'avance	–	30	34	46	110
Placements à long terme	274	–	–	–	274
Immobilisations	15 304	312	1 586	15 243	32 445
Autres actifs	1 558	–	20	15 858	17 436
Total de l'actif	**18 283**	**980**	**2 292**	**32 882**	**54 437**
Passif					
Créditeurs	932	494	469	1 321	3 216
Revenus reportés	–	–	13	196	209
Passif à long terme	7 688	100	117	4 934	12 839
Autres passifs	3 294	–	22	17 598	20 914
Total du passif	11 914	594	621	24 049	37 178
Actif net	6 369	386	1 671	8 833	17 259
Revenus	5 456	4 751	6 764	4 949	21 920
Charges	4 840	3 092	4 882	4 693	17 507
Revenu net (Perte nette)	**616**[3]	**1 659**	**1 882**	**256**[3]	**4 413**
Actif net – Début de l'exercice	6 161	392	2 436	8 580	17 569
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 11)*	–	–	–	(3)	(3)
Incidence de la transition aux normes IFRS *(note 2)*	–	(35)	(723)	–	(758)
Paiements (versés au) Trésor	(408)	(1 630)	(1 924)	–	(3 962)
Actif net	**6 369**	**386**	**1 671**	**8 833**	**17 259**

[1] Montants déclarés selon des normes recommandées par le CNC

[2] Montants déclarés selon les normes IFRS

[3] Selon les politiques et les pratiques actuelles, le revenu net du secteur de l'électricité demeure dans ce secteur et sert à rembourser la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, un organisme provincial chargé de gérer la dette insurmontable et les autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro.

Hydro One Inc.

Les activités principales de Hydro One Inc. sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Organismes du secteur parapublic

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (en millions de dollars)	Hôpitaux	Conseils scolaires	Collèges	Total
Charges				
Traitements, salaires et avantages sociaux	16 701	18 152	2 130	36 983
Charges d'amortissement	1 241	847	210	2 298
Frais d'intérêt[1]	93	388	24	505
Autres charges	6 197	3 473	1 027	10 697
Droits, dons et autres recouvrements	(3 659)	(1 314)	(1 728)	(6 701)
Total des charges du secteur	**20 573**	**21 546**	**1 663**	**43 782**
Transferts de la province	(21 814)	(22 266)	(1 723)	(45 803)
Incidence sur les charges provinciales – (Diminution)	**(1 241)**	**(720)**	**(60)**	**(2 021)**

[1] Le produit de l'intérêt est déduit des charges d'intérêt.

Province de l'Ontario

Annexe 11 : Tableau de rapprochement budgétaire – Redressements du budget de 2011

(en millions de dollars)	Budget original 2011-2012	Restructuration et autres redressements	Redressements des dépenses fiscales	Budget redressé 2011-2012
Revenus	108 453	**243**	**581**	109 277
Charges par ministère				
Affaires autochtones	78	–	–	78
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	1 529	–	–	1 529
Procureur général[1]	1 905	**(281)**	**12**	1 636
Commission de régie interne	294	–	–	294
Services à l'enfance et à la jeunesse[2]	3 931	**(7)**	**80**	4 004
Affaires civiques et Immigration[2]	102	**31**	–	133
Services sociaux et communautaires	9 769	–	–	9 769
Sécurité communautaire et Services correctionnels[1]	2 756	**(490)**	–	2 266
Services aux consommateurs	20	–	–	20
Développement économique et Innovation[2]	353	**370**	**255**	978
Éducation[2]	23 746	**7**	–	23 753
Énergie[1,2]	1 467	**–**	**29**	1 496
Environnement	383	**145**	–	528
Bureaux du corps exécutif	31	–	–	31
Finances[2]	3 128	**2 335**	**(315)**	5 148
Intérêt sur la dette	10 290	–	–	10 290
Services gouvernementaux	2 425	–	–	2 425
Santé et Soins de longue durée[2]	47 140	**344**	**60**	47 544
Promotion de la santé et Sport[3]	471	**(471)**	–	–
Infrastructure[1]	3	**771**	–	774
Travail	191	–	–	191
Affaires municipales et Logement	698	–	–	698
Richesses naturelles[2]	603	**22**	–	625
Développement du Nord et Mines	832	–	**12**	844
Recherche et Innovation[3]	370	**(370)**	–	–
Revenus[3]	2 335	**(2 335)**	–	–
Office des affaires francophones	6	–	–	6
Tourisme, Culture et Sport[2]	812	**172**	**231**	1 215
Formation, Collèges et Universités	7 136	–	**217**	7 353
Transports	2 340	–	–	2 340
Économies à la fin de l'exercice[4]	(1 075)	–	–	(1 075)
Total des charges avant la réserve	124 069	**243**	**581**	**124 893**
Réserve	700	–	–	700
Total des charges	124 769	**243**	**581**	**125 593**
Déficit annuel	(16 316)	–	–	**(16 316)**

[1] Se rapporte aux redressements effectués dans le cadre du budget 2012 pour mieux identifier les investissements dans la construction de nouveaux immeubles selon le modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement à l'intérieur des crédits de chaque ministère responsable.

[2] Les redressements de restructuration ont trait au transfert de programmes d'un ministère à l'autre.

[3] Ce ministère a été fusionné à un ou à d'autres ministères.

[4] Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

À compter de 2011-2012, la présentation de certaines dépenses fiscales est modifiée dans les Comptes publics. Ces modifications ont été apportées pour accroître la transparence et la conformité au budget de 2012 et elles sont conformes à la nouvelle norme comptable du CCSP visant les revenus fiscaux, qui est entrée en vigueur en avril 2012. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par l'entremise du régime fiscal et qui ne sont pas reliées à l'allégement fiscal ont été passées en charges. Le tableau qui précède fait un rapprochement entre le budget initial et le budget redressé divulgué dans les Comptes publics du présent exercice.

GLOSSAIRE

Nota : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du document Comptes publics de 2011-2012. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis en vertu des lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités financières futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent les espèces, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les portefeuilles de placements, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué d'immobilisations corporelles. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa radiation au cours de sa durée de vie utile estimative. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Amortissement selon une modalité linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province et états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme de gré à gré en vertu duquel une partie paie un taux d'intérêt fixe et reçoit des intérêts à taux variable. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Contrat d'option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une valeur, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débenture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débenture à fonds d'amortissement : Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements de la période précédente. (« Accumulated Deficit »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Une évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Une évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les membres. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est affectée en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. *Voir* Réserve. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou d'investissements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou de l'investissement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourse pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, les meubles, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale des prix. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix au détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande importance sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et équipement nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information, bâtiments [hôpitaux, écoles, tribunaux, etc.] et machines et matériel [équipement médical, équipement de recherche, etc.]). (« Infrastructure »)

Instrument dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments financiers dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des contrats d'options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Instrument financier : Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un investissement. (« Transfer Payments »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement de la dette. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Investissement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage

le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. *Voir* Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes, et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de publier séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes du gouvernement conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. (« Broader Public Sector »)

Swaption : Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « swaption » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. *Voir* Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

Trésorerie et équivalents : Espèces ou autres instruments de placements liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en escomptant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement accumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars indexés (c.-à-d., redressée en fonction des prix). *Voir* PIB réel. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1er avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veuillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
7e étage
Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires
au ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :
annualreport@ontario.ca

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications
Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)